





# DIX REGLES D'OR

- 1- Placer l'intérêt de l'enfant au coeur des projets
- 2- Les premiers partenaires éducatifs des enseignants et des animateurs sont les parents
- 3- Prendre le temps de se connaître avant de travailler ensemble
- 4- Respecter les différences qui enrichissent la coopération
- 5- Construire des partenariats intégrant les objectifs spécifiques de chacun
- 6- Définir avec précision ce que chacun attend du partenariat
- 7- Formaliser les relations dans le cadre de conventions écrites
- 8- Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit
- 9- Evaluer conjointement les résultats
- 10- N'oublier aucune des règles précédentes !

**Le réseau CRÉATIF** (Collectif des Réseaux d'Accès aux TIC en France), rassemble des personnes engagées dans la conduite et la promotion d'actions de sensibilisation du public aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le compte de collectivités territoriales, d'associations ou d'administrations décentralisées. Il souhaite favoriser l'appropriation sociale et citoyenne des technologies de l'information par :

- >> l'échange des pratiques et le travail en réseau des animateurs et des responsables,
- >> le soutien et la diffusion des réalisations et des projets,
- >> l'observation et l'évaluation des usages,
- >> l'encouragement d'une participation active de la population.

La **Caisse des Dépôts** accompagne les projets de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine du développement numérique.

- Elle investit dans les projets d'infrastructures de télécommunications dans une logique de mutualisation et d'ouverture des réseaux à tous les opérateurs ;
- Elle soutient les initiatives publiques de promotions des services administratifs en ligne : espace numérique de travail, dossier médical personnel, plate-forme d'échanges dématérialisés ;
- Elle agit en faveur de la réduction de la fracture numérique à travers le programme Cyber-base qui rassemble plus de 600 espaces et 1500 animateurs.

La **Délégation aux Usages de l'Internet** a pour mission de proposer les mesures nécessaires à l'amplification du développement de la société de l'information au bénéfice de tous et partout. Elle est rattachée au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



# SOMMAIRE



p.5/6

## Introduction

>> Pour des partenariats réussis

p.7/13

## Se connaître pour travailler ensemble

>> Espace Public Numérique : un lieu d'éducation aux usages dans la Société de l'Information

>> Les TIC à l'École

>> Le socle des connaissances et des compétences

p.14/22

## Les compétences numériques de base

>> Compétences numériques et certification B2i

>> Préparer le B2i en participant à un rallye Web

>> Préparer le B2i en créant la balado-diffusion (podcast) d'un sentier de randonnée

>> Qualifier les publics jeunes des Points Cyb au B2i FC GRETA

>> Développer l'esprit critique des jeunes internautes

>> Un débat à la Cyber-base sur les usages des mineurs

p.23/28

## Mutualiser les moyens

>> Des espaces numériques de proximité dans les écoles

>> Des salles multimédia de collèges ouvertes au public

>> Quand un EPN redonne vie à une école de quartier

>> Un centre de ressources pour accompagner les écoles

>> Partager une salle multimédia : comment faire?



## Ce guide s'adresse :

- aux animateurs et responsables d'espaces publics numériques,
- aux chefs d'établissements, inspecteurs et enseignants,
- aux élus et responsables des collectivités territoriales,
- aux professionnels et bénévoles de l'accompagnement à la scolarité,
- aux associations de parents d'élèves.





# SOMMAIRE

p.29/38

## Des projets en partenariat

- >> Construire un projet pédagogique en partenariat
- >> Du cinéma aux arts numériques
- >> Une médiathèque au service des projets des enseignants
- >> Intergénération, quand les jeunes deviennent formateurs
- >> L'image d'Epinal passe par le dessin numérique
- >> Le cadre réglementaire
- >> Monter un projet pédagogique avec une classe

p.39/49

## Accompagner la scolarité

- >> Accompagner la scolarité pour réussir à l'école
- >> Réaliser un film d'animation durant l'accueil périscolaire du midi
- >> Tutorat à distance pour les internes du Lycée
- >> Des dispositifs pour soutenir vos projets
- >> Renforcer les liens entre tuteurs et enseignants

p.50/53

## Des projets à la pointe de l'innovation

- >> L'initiation des parents aux Espaces Numériques de Travail
- >> Besançon, bastion de l'innovation numérique



### Pour des partenariats réussis

Philippe Cazeneuve, consultant (Savoir en actes - Oxalis)

Avec 8 ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles primaires et 13 ordinateurs pour 100 collégiens, le système éducatif français est au 8ème rang des 27 pays de l'Union européenne. « *Pourtant un fossé sépare ces équipements des usages en classe.* » nous dit François Jarraud dans la rubrique Actualités des TICE du N°76 du Café pédagogique du 15 octobre 2006. (...) « *Seulement 29% des écoles françaises ont leur propre site web (contre 63% en moyenne européenne) ce qui nous met en queue du peloton européen.* »

Développer les usages, accompagner les personnes à devenir acteurs de la Société de l'information et à intégrer les outils numériques dans leur vie quotidienne, c'est bien aussi le coeur de métier des médiateurs de l'accès public à internet et au multimédia.

### Pourquoi ce guide ?

Prôner une collaboration entre les acteurs du monde éducatif et ceux de l'accès public à internet et au multimédia semble une nécessité voire une évidence. Mais sur le terrain cela ne va pas de soi. Dans la plupart des cas, ces professionnels, qui travaillent pourtant en proximité sur le même territoire, avec les mêmes familles et quelquefois avec des objectifs pédagogiques similaires, se rencontrent peu, voire souvent s'ignorent. Les partenariats se construisent dans la durée, sur la base de relations de confiance réciproque.

**Pour les espaces publics numériques**, le développement de leur capacité d'accueil de classes ou d'accompagnement de projets scolaires ou périscolaires constitue un élargissement intéressant, voire un passage obligé pour la continuité de leur action.

**Pour les enseignants**, pouvoir disposer de personnes-ressources qualifiées pour la médiation aux nouvelles technologies, expérimentées dans l'accueil de groupes et l'accompagnement de projets, leur permet de se concentrer sur leurs objectifs pédagogiques en s'affranchissant des soucis techniques.

**Pour les élus**, il est intéressant de mutualiser les matériels et les moyens humains pour la maintenance du parc de matériel informatique tout comme cela se pratique pour les équipements sportifs.

Au delà du matériel, les compétences et le temps pour accompagner les usages font souvent défaut. C'est aussi dans ce sens que les collaborations entre enseignants, éducateurs, formateurs, animateurs, intervenants de l'accompagnement scolaire ... doivent être encouragées.

Développer les partenariats favorise **l'accès pour tous au savoir et aux TIC** et enrichit les territoires de nouveaux **projets communs au croisement des compétences et des cultures professionnelles**.



### Qu'allez-vous trouver dans ce guide ?

**Pour collaborer autour de projets, il faut mieux se connaître.** C'est l'objet de la première partie qui présente l'action des espaces publics numériques comme lieu d'éducation aux usages des TIC, puis fait le point sur la place qu'occupent ces technologies dans l'enseignement aujourd'hui. Leur maîtrise est devenue partie intégrante du « socle commun des connaissances et des compétences », les notions indispensables à maîtriser en fin de la scolarité obligatoire.

**L'acquisition des compétences numériques de base** se fait pour les enfants et les jeunes de plus en plus à la maison ou dans les espaces publics numériques, parallèlement aux apprentissages scolaires. Le Brevet Informatique et internet (B2i) est plus que jamais pertinent comme outil de certification des compétences acquises, quelque soit le contexte dans lequel ce savoir-faire s'est construit. Bruno Devauchelle nous présente les enjeux de la certification, qui se trouvent illustrés par deux initiatives du réseau Point Cyb, en Rhône-Alpes et en Languedoc-Roussillon. Des fiches pédagogiques de projets d'animation montrent que l'on peut développer les compétences à valider dans le B2i sans se transformer en « prof d'informatique ». Le témoignage de la MJC de Rodez confirme que les EPN peuvent être des lieux de débat pour « adopter une attitude responsable » dans la Société de l'information.

La troisième partie présente des initiatives de **mutualisation de moyens** matériels et humains : écoles et collèges ouverts hors-temps scolaire, personne-ressource pour les projets multimédia des enseignants. Comment faire pour que cela marche ?

**Des projets en partenariat** menés sur le temps scolaire supposent de construire ensemble les objectifs et les contenus, de s'adapter et de se respecter mutuellement, comme le souligne Mehdi Serdidi. Respect, c'est aussi le maître mot du projet « Intergéné@tions » à Brest. Les projets conduits par les Espaces Culture Multimédia de Montpellier, Argelès-sur-Mer et Tourcoing donnent des pistes de collaboration et montrent l'importance de bien connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de projet.

**L'accompagnement à la scolarité** sur le temps périscolaire constitue une des activités dont la demande est en forte croissance dans les espaces publics numériques. Agnès Foray pose les enjeux et nous invite à aider les enfants à « apprendre le métier d'élève ». Gwenaëlle André à Ploemeur (56) et Joël Rollin à Châtillon-sur-seine (21) témoignent de leurs expériences sur le temps de midi, ou le soir pour les internes du lycée. Un petit point pour y voir plus clair dans le « mille-feuille » des dispositifs existants devrait vous aider à financer vos projets.

Pour terminer, ouvrons sur l'avenir avec **des projets à la pointe de l'innovation**. A Besançon ou à Ploërmel (56), on expérimente les « Espaces Numériques de Travail », bureaux virtuels offrant des services en ligne pour faciliter les échanges entre l'école, les parents et les enfants. Ces nouveaux usages des TIC génèrent de nouveaux besoins d'initiation et d'accompagnement, ...  
**... si les espaces publics numériques n'existaient pas, il faudrait les inventer !**



## Espace public numérique : un lieu d'éducation aux usages dans la Société de l'information

### Un lieu d'accès public à internet et au multimédia ...



C'est un lieu ouvert à tous les publics qui propose à chacun d'accéder, à un coût adapté, à internet et au multimédia (outils, techniques, contenus...) et de bénéficier d'un accompagnement aux TIC. Ce lieu est un lieu d'accueil fixe, parfois itinérant. Raccordé à haut débit à internet, il nécessite la médiation d'un animateur. (définition ARDESI Midi-Pyrénées)

Il peut être localisé dans une institution ou un organisme consacré principalement à une autre activité : bibliothèque, centre culturel, centre social, maison de l'emploi, école...

Il se consacre principalement à l'initiation aux TIC, mais aussi à la promotion des usages :

- Découverte et initiation aux outils numériques et aux principaux usages d'internet;
- Accompagnement à l'utilisation des services administratifs en ligne, à la recherche documentaire, à la recherche d'emploi sur internet;
- Aide à la scolarité des jeunes, à l'e-formation, à la création numérique...

### ... où priment l'accueil et l'accompagnement adaptés à chacun

- Un accueil de tous les publics : mixité sociale et générationnelle, souci des personnes isolées socialement;
- Un accompagnement par un ou plusieurs animateurs ayant des compétences techniques et pédagogiques, pour l'accueil individuel et l'animation de groupes;
- Des équipements permettant une appropriation des outils numériques au-delà du simple accès à internet : publication, création multimédia (photo, vidéo, musique ...);
- Des horaires d'ouverture les plus larges possibles, avec parfois des ouvertures le soir et le week-end.



## Foire aux Questions

### **Quelle est la différence avec un Cybercafé ?**

- Les cybercafés sont des lieux en libre-service qui ne proposent pas ou peu d'accompagnement;
- Les espaces publics numériques offrent un véritable accompagnement des publics débutants pour dédramatiser et apprivoiser les technologies, ainsi qu'un approfondissement autour des usages citoyens, éducatifs, culturels ou artistiques qui peut aller jusqu'à un véritable travail d'éducation aux médias;
- La tarification est adaptée : le service est offert à la population, gratuitement ou à prix modeste.

### **Comment se retrouver dans tous les termes, labels ou sigles ?**

EPN, NetPublic, Cyber-base, espace multimédia, Point Cyb... sans parler de toutes les appellations régionales ou locales, pour un peu il y en aurait autant que de noms de fromages ! ;-)

Portés le plus souvent par les collectivités locales, les espaces publics numériques sont souvent regroupés en réseaux, au niveau d'un territoire (agglomération, communauté de communes, département) ou d'une région. Ces réseaux territoriaux s'interpénètrent avec les réseaux nationaux correspondant à des programmes de développement d'espaces (programme Cyber-base de la Caisse des Dépôts) ou de soutien à des activités thématiques (programme Espace Culture Multimédia du ministère de la culture et de la communication).

Le terme Espace Public Numérique avait fait l'objet d'un label national mis en place par l'Etat. Il a été remplacé en 2003 par un nouveau label fédérateur, NetPublic, attribué par l'Etat en partenariat avec les collectivités territoriales sur la base d'une charte définissant les critères à respecter (voir ci-dessus). Le label « EPN » a disparu en tant que label national, mais le sigle est resté comme un nom générique s'appliquant aux espaces publics d'accès accompagné à internet. (**liste détaillée des labels et dispositifs : [delegation.internet.gouv.fr/](http://delegation.internet.gouv.fr/)**)

Certains territoires ont fait le choix de développer des Points d'accès publics au multimédia et à internet, intégrés à un équipement existant (ex : les bibliothèques). L'accompagnement est assuré par les professionnels du lieu, qui jouent le rôle de médiateurs polyvalents en intégrant ce service dans leurs fonctions habituelles.

### **Qui finance le fonctionnement de ce service ?**

Initiés souvent grâce à des emplois aidés, portés par des associations ou des collectivités, ces lieux ne peuvent se pérenniser que là où des communes ou intercommunalités ont fait le choix de les soutenir financièrement durablement. L'Etat, la Caisse des Dépôts, les régions et les départements n'interviennent en général que sur de l'équipement, de la formation, de l'animation de réseau, et de la communication.



## Quels publics fréquentent les lieux d'accès publics ?

- 6% des internautes réguliers se connectent depuis un lieu d'accès public soit 3% de la population française ; lorsque l'on inclut les 12-18 ans et les internautes occasionnels ont atteint les 15 %. (Enquête IPSOS-Média, août 2006 – INSEE l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), octobre 2005)

## Que vient-on y faire ?

Les usagers individuels des lieux d'accès publics viennent principalement pour utiliser internet : ils viennent naviguer, envoyer des messages, faire une recherche d'emploi... et pour les jeunes, chatter avec leurs amis lorsque cela est autorisé. Pour les activités multimédia « hors-ligne », la bureautique pour les adultes et les jeux pour les jeunes arrivent en tête.

Les groupes (scolaires, loisirs, insertion & formation, 3ème âge...) viennent trouver un espace et des compétences pour réaliser leurs projets multimédia : création de site internet, de vidéo...

## Quelles sont les compétences d'un animateur multimédia ?

La plupart d'entre-eux ont un niveau universitaire bac+2 ou 3 généraliste, avec un complément de formation technique et pédagogique effectué sur le tas. Certains ont suivi un cursus qualifiant ou diplômant en alternance dans le domaine de l'animation. Leur activité se trouve au carrefour de plusieurs métiers et demande des compétences dans les domaines :

- Relationnel (accueil du public);
- Pédagogique (médiation et animation);
- Technique (administration et maintenance informatique);
- Accompagnement de projet (mise en page, création graphique, musicale, ...);
- Organisationnel (gestion d'un lieu public et conduite de projet).

## La fréquentation des EPN ne va-t-elle pas se tarir à mesure que l'équipement des familles augmente ?

Non, au contraire. Là où les lieux proposent un accompagnement, la fréquentation est en progression régulière depuis 2003 (Diagnostic aquitain Société de l'Information 2006). Deux usagers sur trois viennent dans un EPN parce qu'ils se sont équipés mais qu'ils ne sont pas autonomes avec l'outil. Ils viennent chercher des conseils et de la convivialité, un accompagnement pour découvrir de nouveaux usages. Ces lieux sont souvent devenus des espaces d'accompagnement de projets collectifs et jouent un rôle tout à fait important dans la dynamisation du tissu social local.



## Les TIC à l'École

Pour contribuer au projet d'une société de l'information pour tous et assurer l'égalité des chances, l'éducation nationale doit dispenser, dès le plus jeune âge, à chaque futur citoyen la formation qui lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication. Depuis la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 l'importance des TIC dans l'enseignement est fortement affirmée. La disposition majeure de cette loi est le « socle commun de connaissances et compétences » qui fixe les repères culturels et civiques constituant le contenu de l'enseignement obligatoire. Ce socle définit sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire, parmi lesquelles « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

La maîtrise de ces techniques constitue en effet pour les élèves un facteur de réussite déterminant pour la poursuite d'études et, au-delà, l'insertion professionnelle. L'école se devant d'évoluer avec la même dynamique que l'ensemble de la société, il est important aujourd'hui de généraliser, de la maternelle à l'université, les usages des TIC dans l'enseignement.



A chaque niveau d'enseignement, il est donc recommandé aux différents acteurs de l'éducation nationale de renforcer les moyens et dispositifs mis en place afin de poursuivre cette généralisation.

Voici quelques uns des dispositifs et leviers mis en place dans ce but :

### La généralisation des attestations et certificats : B2i et C2i

Le **Brevet informatique et internet (B2i)** permet d'attester les compétences acquises pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication par les élèves. Créé en 2000, il a été actualisé en 2006. Décliné en trois versions, B2i-école, B2i-collège, B2i-lycée, il est intégré depuis 2002 dans les programmes de l'école et à partir de juin 2008, il sera rendu obligatoire pour l'obtention du Brevet des collèges.

Un B2i Adultes sera proposé pour répondre aux besoins des adultes, exclus de la sphère de l'emploi ou en reconversion professionnelle, ainsi qu'au grand public néophyte dans l'usage des TIC. Il pourra être délivré par différentes structures, y compris hors Education nationale (EPN notamment) accréditées à cet effet.

Cette démarche se poursuit dans l'enseignement supérieur avec le **Certificat informatique et internet** pour les étudiants à l'entrée de l'université (C2i niveau 1) pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour se former en utilisant les TIC. Un C2i niveau 2 se met en place, au sortir de l'université, pour chaque grand secteur professionnel (C2i Enseignant, C2i Métiers de la santé, C2i Métiers du droit, C2i Métiers de l'Ingénieur...), pour permettre aux étudiants d'avoir les compétences nécessaires à l'entrée dans la vie professionnelle.



### **Le déploiement des Environnements numériques de travail (ENT)**

Le ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et les collectivités territoriales, favorise le déploiement des environnements numériques de travail (ENT). Il s'agit de «bureaux virtuels» offrant des services en ligne, personnalisés et sécurisés, à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, enseignants, parents, personnels, acteurs de l'accompagnement à la scolarité... Les élèves accèdent à leurs emplois du temps, cahiers de texte, notes, ressources numériques et peuvent consulter les documents mis à leur disposition par leurs professeurs. Les parents peuvent s'informer de la vie de l'établissement, depuis les informations générales jusqu'au menu de cantine, ainsi que des résultats, absences et retards de leur enfant. L'ENT est accessible par internet, depuis l'établissement, le domicile, mais aussi depuis tout espace public offrant un accès à internet. A la fois enjeu de modernisation des établissements et de compétitivité numérique des territoires, l'ENT s'impose comme le portail éducatif des écoliers, collégiens et lycéens.

### **L'accompagnement des usages des TIC dans l'enseignement**

Dans le premier degré, le dispositif national PrimTICE permet le repérage, la description, l'indexation et la mutualisation d'usages des TIC en classe. Un répertoire de plusieurs centaines de scénarios pédagogiques mettant en oeuvre les TIC de la maternelle au Cycle 3, permet aux enseignants de s'appuyer sur l'expérience de leurs collègues pour la conception de leurs propres séances, séquences ou projets. Ce service, fait pour les enseignants par les enseignants, est doté d'un moteur de recherche spécifique permettant notamment une visualisation graphique des résultats en relation avec les domaines du B2i Ecole, d'un guide de scénarisation et d'un canal RSS. Il repose sur les dispositifs académiques et départementaux de l'Education nationale qui assurent un travail de repérage des pratiques, de mise en forme, de valorisation et de validation pédagogique des scénarios.

Dans le second degré, les réseaux d'interlocuteurs académiques contribuent à la mutualisation des travaux en repérant, scénarisant et diffusant sur les sites académiques des exemples d'usages pédagogiques faciles à mettre en oeuvre. Les Edu'bases permettent aux enseignants de rechercher et d'accéder aux ressources pédagogiques de leur discipline, issues de toutes les académies.

### **Le soutien au développement de ressources multimédias éducatives**

Le ministère de l'éducation nationale encourage et soutient la production et la diffusion de ressources numériques pédagogiques afin de mettre à la disposition de la communauté éducative des produits de qualité, correspondant à ses attentes et aux orientations du système éducatif. Cet objectif est poursuivi à travers un dispositif de soutien à la production de contenus et de services numériques pour l'enseignement (200 projets soutenus depuis 2005), l'attribution du label Reconnu d'Intérêt Pédagogique (RIP) à des produits pédagogiques multimédias, une sélection de logiciels libres destinés à la communauté éducative (SIALLE), la mise en place d'un portail de ressources numériques libres de droits d'usages pédagogiques - l'Espace numérique des savoirs (ENS) -, ou encore l'opération «une clé pour démarrer» visant à offrir aux nouveaux enseignants une clé USB contenant des ressources pédagogiques.



## Les TICE et l'éducation nationale dans votre région

La politique définie au niveau national par le ministre de l'éducation nationale est mise en œuvre dans chaque région au niveau académique, et ensuite au niveau départemental.

- Au sein du ministère de l'éducation nationale, la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE) a pour mission de généraliser les TIC dans l'enseignement.

- **Au niveau académique** : Le recteur, qui représente le ministre de l'éducation nationale au niveau de l'académie, est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université. Chaque académie dispose de conseillers auprès du recteur, et notamment d'un conseiller académique TICE (C-TICE) dont la mission est de mettre en œuvre la politique TICE dans l'académie.

Pour le secondaire, un réseau de personnes ressources et d'interlocuteurs disciplinaires sont chargés de développer des actions d'animation, d'expérimentation et d'innovation autour des TICE.

- **Au niveau départemental** : L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.) représente le recteur au niveau départemental. Il est assisté d'un inspecteur d'académie adjoint (I.A. adjoint) et d'inspecteurs de l'éducation nationale (I.E.N.) chargés chacun d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré.

Chaque département dispose d'un inspecteur de l'éducation nationale en charge des TICE. Ce sont les chargés de mission départementaux 1<sup>er</sup> degré (I.E.N.-T.I.C.E.).

Enfin, des Conseillers pédagogiques et des enseignants Animateurs TICE (déchargés quelquefois de tout ou d'une partie de leurs heures d'enseignement), assurent une mission d'animation et de soutien pédagogique aux TICE.

### Sites de l'éducation nationale :

- Le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/>
- Le site de la SDTICE : <http://www.educnet.education.fr/>
- Le site du rectorat (un par académie)
- Le site de l'inspection (un par département)

### Autres acteurs à connaître :

- Le réseau SCEREN (CNDP-CRDP) composé du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) avec ses 31 centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et 86 centres départementaux (CDDP) : <http://www.cndp.fr>
- Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) : <http://www.iufm.fr>



## Le socle commun des connaissances et des compétences

### La place des technologies de l'information et de la communication

Le socle commun des connaissances et des compétences, introduit par le Décret du 11 juillet 2006, définit « *Tout ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire* » et s'organise en sept compétences : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative des élèves.

Il précise à propos de la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication : « *La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.* (...) »

*Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collègue (Brevet informatique et internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.* »

### Connaissances

Les bases des techniques : composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...

Les élèves doivent également savoir :

- Que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ;
- Que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.

### Capacités

- S'approprier un environnement informatique de travail ;
- Créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- S'informer, se documenter ;
- Communiquer, échanger.

### Attitudes

- Une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ;
- Une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.



## Compétences numériques et certification B2i

Entretien avec Bruno Devauchelle, Formateur-chercheur (CEPEC)

[www.brunodevauchelle.com/blog](http://www.brunodevauchelle.com/blog)

### Les compétences numériques de base à l'ère de la Société de l'information

Quand on réfléchit à la question « A quoi faut-il former les jeunes dans ce monde ? », il y a la nécessité de réfléchir globalement à ce que j'appelle la « numéritie »\*, on peut aussi parler de « culture numérique », qui se traduit par des compétences. Je les définis à plusieurs niveaux :

- L'accès aux matériels et aux logiciels
- La mise en fonctionnement et la connaissance des objets techniques
- L'usage intégré à un contexte spécifique
- La compréhension systémique et critique de ces technologies dans des contextes variés



Peut-on se contenter de former des gens à des compétences de nature procédurales sans avoir le droit d'accéder à la compréhension des enjeux liés à cet usage ? Si on ne fait pas le lien en permanence entre ces différents niveaux, on est en train de rater complètement une véritable éducation à une culture numérique. L'arrivée du B2i en 2000 a été une avancée très significative, car pour la première fois le ministère de l'éducation a introduit dans l'École une prise en compte plus globale où la maîtrise d'usage devient la priorité dans un cadre citoyen et la technique se trouve au service de la maîtrise d'usage.

Dans la tradition enseignante, on évalue ce qu'on enseigne, après l'avoir enseigné. Le B2i déstabilise beaucoup d'enseignants et beaucoup estiment ne pas avoir la compétence pour évaluer leurs élèves sur le B2i. Globalement, la mise en place du B2i dans les établissements scolaires a été relativement ratée. Les enseignants ont une pratique personnelle très forte des TIC et sont très équipés, mais ils ont une double méfiance vis à vis de l'ordinateur. La première par rapport à l'objet lui-même et la seconde par rapport au trouble pédagogique qu'il introduit. Comme objet tiers dans la relation pédagogique, c'est un objet qui gêne. Il y a bien un souci, seulement 14 % des élèves sortis de 3e en juin 2006 ont validé le B2i ; sachant qu'en juin 2008, tout élève qui voudra avoir le Brevet des Collèges devra avoir validé son B2i... Il y a un écart énorme à rattraper.

### Les leviers pour réussir la mise en place de la certification B2i

Il faut d'abord obtenir que dans l'espace d'activité, quelque soit le lieu, il y ait une banalisation de l'outil informatique. L'outil numérique n'est là que parmi d'autres, au sein d'activités multiples. Ce n'est pas un objet en soi, c'est un objet par rapport à une activité qui a une finalité : préparer un voyage, communiquer avec des membres de sa famille...

La certification n'est valable que lorsqu'elle est intégrée dans une pratique sociale : « au moment où j'en ai besoin, je prends l'outil adapté et je l'utilise de façon pertinente ».



## La plus-value apportée par la certification B2i

La certification des compétences favorise la mobilité sociale, professionnelle, géographique. Quand un jeune se présente à un emploi, si on lui demande « Qu'est-ce que tu sais faire ? », s'il a cette certification B2i, il peut valoriser ses compétences, dire ce qu'il sait faire et non pas donner ses notes à l'examen. Tout l'intérêt de la validation c'est de pouvoir dire et pouvoir prouver que l'on sait faire. Valider une compétence, c'est une exigence nettement supérieure à une simple note.

## Un partenariat EPN / Etablissement scolaire autour de la préparation du B2i ?

L'idée d'associer pour la validation, le cadre d'un Espace Public Numérique, ou un stage en entreprise dans le cadre de l'alternance, me paraît d'autant plus pertinente qu'elle permet encore mieux de vérifier la transférabilité des compétences d'un contexte à l'autre. Nous recommandons souvent aux enseignants, quand ils ne sont pas à l'aise, de se faire accompagner par quelqu'un et de travailler en binôme, avec la-le documentaliste ou quelqu'un de qualifié... C'est un bon moyen de mettre le pied à l'étrier, même si cela doit être temporaire. Il faut que les deux personnes soient vraiment dans une collaboration et non pas dans une forme de concurrence. Le partenariat doit être bien défini au départ. L'idée du « projet permettant de valider le B2i » n'est pas à négliger, en gardant toujours une réserve très forte sur la séparation des pouvoirs liée à la certification. Mais l'EPN peut se positionner en « facilitateur » pour la validation du B2i. Les enseignants ont du mal à reconnaître d'autres statuts que le leur comme légitime dans l'enseignement. La question est d'asseoir la légitimité du partenaire non-enseignant pour intervenir auprès des jeunes. C'est un vrai frein à une collaboration. Les intervenants doivent bien connaître les contraintes des enseignants (les programmes par exemple), et savoir trouver les mots qui feront écho selon la discipline enseignée.



\* *Numératie* : néologisme pour traduire le terme anglais de « digital literacy ». Les québécois ont introduit les termes de « littératie » pour désigner la capacité à maîtriser l'écriture et la lecture et de « numératie » pour la capacité à maîtriser les nombres et les calculs. Le B2i est une certification des compétences, pas un programme de formation



### Les bons relais pour monter un projet en partenariat avec un collègue

La nature du projet lui-même a de l'importance, certains thèmes impliquent obligatoirement de travailler avec des partenaires extérieurs : exemple l'orientation professionnelle des élèves.

Voici quelques médiateurs incontournables :

- les documentalistes, souvent à l'interface culturelle et sociale, s'occupent aussi parfois des questions d'orientation.
- les professeurs de technologie, gèrent notamment le stage de 3e.
- Et bien sûr les chefs d'établissement qui aideront à identifier les enseignants « porteurs de projets », ceux qui sont toujours partants pour participer à des projets.





## Scénario pédagogique pour préparer le B2i : le rallye Web

École élémentaire Gaston Buard Witry-lés-Reims (Cycle 3 – CM2)

Domaine du programme	- Lire-dire-écrire - Observation Réfléchie de la Langue
Compétences visées	<u>Domaines de compétences B2i :</u> <input type="checkbox"/> S'approprier un environnement informatique de travail <input type="checkbox"/> Adopter une attitude responsable <input checked="" type="checkbox"/> Créer, produire, traiter, exploiter des données <input checked="" type="checkbox"/> S'informer, se documenter <input checked="" type="checkbox"/> Communiquer, échanger  - Rédiger un texte (réponses) pour communiquer des connaissances tirées d'un document lu (texte documentaire)  - Utiliser tous les instruments permettant de réviser l'orthographe d'un texte
Résumé de la séquence	La classe participe à un Rallye Web, les élèves doivent trouver dans des documents divers (documentaires, sites) une réponse à une énigme, la saisir, la corriger, la mettre en page et l'envoyer par courrier électronique au pilote du jeu.
Déroulement des activités	Lecture documentaire. Rédaction au brouillon dans le Bloc notes. Cette réponse est enregistrée puis corrigée avec un correcteur orthographique. Elle est ensuite mise en page à l'aide d'un traitement de texte. Chaque groupe propose ainsi sa réponse, les élèves en discutent pour fournir une seule réponse qui est envoyée au pilote du jeu via messagerie électronique. Celui-ci répond à la classe, des points sont attribués à chaque bonne réponse, un classement est alors effectué entre les écoles participantes.
Matériel ou logiciels utilisés	- Recherche sur documents ou sur internet (téléchargés et enregistrés sur la disquette de l'élève). - Bloc notes, correcteur orthographique libre Orthophile, traitement de texte Wordpad, messagerie Outlook express
Plus-value	Autonomie et prise de recul par rapport aux propositions plus ou moins fiables du correcteur orthographique
Sites à visiter	- Ecole Gaston Buard: <a href="http://xxi.ac-reims.fr/ec-gaston-buard-witry/">http://xxi.ac-reims.fr/ec-gaston-buard-witry/</a> - Rallyeweb de la Marne: <a href="http://cddp.marne.free.fr/">http://cddp.marne.free.fr/</a>



Extrait de la base de scénarios pédagogiques PrimTICE. Source : PrimTICE  
<http://primtice.education.fr>



## Scénario pédagogique pour préparer le B2i : la balad'odiffusion (podcast)

Ecole élémentaire du Massif - Saint Thierry (Cycle 3 – CM2)

Domaines du programme	Lire-dire-écrire Histoire – Géographie – Instruction civique
Compétences visées	<u>Domaines de compétences B2i :</u> <input checked="" type="checkbox"/> S'approprier un environnement informatique de travail <input checked="" type="checkbox"/> Adopter une attitude responsable <input checked="" type="checkbox"/> Créer, produire, traiter, exploiter des données <input checked="" type="checkbox"/> S'informer, se documenter <input checked="" type="checkbox"/> Communiquer, échanger
Résumé de la séquence	Le projet global est de confier à une école la réhabilitation d'un itinéraire de randonnée pédestre sur la commune ou utiliser un itinéraire existant à des fins pédagogiques (en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée).
Déroulement des activités	Ce projet a été découpé en 13 séquences de travail selon les étapes suivantes : - Emergence des représentations & recherche documentaire. Qu'est-ce qu'une randonnée ? Un chemin ? Pourquoi sont-ils là ? Depuis quand ? - Lire une carte, une photo aérienne, un paysage, le cadastre, le remembrement ( sortie sur le terrain, interview du maire, recherche documentaire) - S'orienter : utilisation de la boussole et de la carte, repérer les points remarquables, balises, photographies (sur le terrain) - Recherche documentaire et prise de notes sur les points remarquables - Réalisation d'une maquette de podcast et de plaquette papier - Analyse des premières productions et enregistrement des commentaires - Balisage du parcours
Matériel / logiciels	- Salle informatique connectée internet en ADSL - Classe mobile de 8 MacBook mise à disposition pendant un mois - Traitement de texte, navigateur, retouche image, traitement du son - Accessoires : appareil photo numérique, baladeur MP3
Ressources	Plans cadastraux municipaux (remembrement), cartes topographiques, documents historiques municipaux, sites Google Maps et Google Earth.
Site à visiter	Ecole du Massif : <a href="http://xxi.ac-reims.fr/ec-st-thierry/seize/parcours.html">http://xxi.ac-reims.fr/ec-st-thierry/seize/parcours.html</a>



## Qualifier les publics jeunes des Points Cyb au B2i FC GRETA

<http://www.crij-montpellier.com/>

<http://www.gretalr.com/>

Le CRIJ et le GRETA de Montpellier se sont associés pour mener une opération de qualification originale à destination des publics jeunes (16-25 ans) sortis prématurément du système éducatif. S'appuyant sur le réseau des 37 Points Cyb de Languedoc-Roussillon, le réseau Information Jeunesse a accompagné en 2006 près de 300 jeunes dans l'obtention du Brevet Informatique internet (B2i) dans sa version Formation Continue, délivrée par le GRETA.

### Valoriser et remobiliser les jeunes sans qualification

Ce dispositif d'autoformation individualisée à distance, financé grâce au soutien du Fonds Social Européen, s'est mis en place selon les étapes suivantes :

- Formation de 40 animateurs Point Cyb à la mise en place d'un accompagnement des jeunes à l'autoformation, au sein de leur structure et à la maîtrise de l'outil cédérom d'autoformation utilisé.

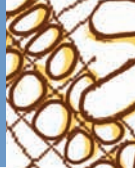
- Mise en place d'actions locales d'accompagnement des jeunes dans chaque Point Cyb participant à l'opération. Chaque action locale se déroule en 5 temps :

- **Information** : campagne d'information, réunion de présentation du B2i.
- **Autoformation** : à partir du cédérom, les jeunes se forment à leur rythme, suivant un calendrier établi avec l'animateur qui les accompagne.
- **Qualification** : les candidats passent l'examen du B2i au sein du Point Cyb, qui a signé une convention avec le CRIJ et le Greta pour être agréé «Centre d'examen».
- **Evaluation et bilan** : avec l'aide de l'animateur, chaque jeune fait le bilan de cette certification et évalue l'impact sur son parcours individuel.
- **Evènement de clôture** : la structure invite les jeunes, leur famille, les partenaires, les élus, les médias, ... afin de valoriser le jeune dans sa démarche de qualification.



### L'accompagnement est primordial

Les jeunes femmes expriment davantage le besoin de se sentir écoutées et accompagnées, alors que les hommes sont plus indépendants, se forment davantage chez eux, ce qui entraîne un taux d'abandon plus important. L'animateur est là pour reformuler les questions, préciser les notions, aider pour les exercices, donner des conseils, motiver et relancer les jeunes peu assidus.



### Développer l'esprit critique des jeunes internautes

Mamy Rabel, réseau Information Jeunesse (CRIJ Rhône-Alpes)

<http://www.j-net.org/>

Suite à la «Semaine de l'Information Jeunesse» organisée en janvier 2007 par le CRIJ Rhône-Alpes et relayée dans les 120 PIJ et BIJ du réseau, le **Bureau Information Jeunesse de Bourg-en-Bresse** a été contacté par le service de la vie lycéenne du Lycée Saint Pierre afin d'organiser et d'animer des ateliers «recherche d'information» avec des élèves en classe de seconde autour des thèmes du développement durable et de l'Europe.

L'informatrice jeunesse du BIJ est venue animer des séances de 2h au sein du CDI de l'établissement. La méthodologie de recherche proposée, ne se limitant pas à internet, a permis de sensibiliser les élèves sur les étapes de la recherche et de l'exploitation de l'information, tout en valorisant les ressources documentaires du CDI. Suite à cette première collaboration appréciée par les enseignants et les élèves, le partenariat va être reconduit et développé pour l'année scolaire 2007-2008. Plusieurs séances sont prévues afin de développer, au delà des techniques de recherche documentaire, la dimension «regard critique sur les sites internet» à l'aide d'une grille d'analyse de sites.

En effet, le **développement de l'esprit critique vis-à-vis de l'information trouvée** est au coeur des préoccupations du réseau Information Jeunesse, qui en fera le fil conducteur de sa prochaine semaine régionale de la citoyenneté avec le soutien de la Région Rhône-Alpes.

Le CRIJ Rhône-Alpes souhaite s'inspirer du livret CALIF, développé par le CRIJ de Toulouse pour permettre aux jeunes de valider leurs acquis dans l'utilisation des TIC.



#### **CALIF... pour surfer sur le web comme un prince !**

Le CALIF ou **Certificat d'Aptitude à La recherche d'Information Fiable sur internet** a été conçu pour donner à chacun la possibilité d'améliorer ses compétences en matière de recherche d'information et d'attitude critique et citoyenne vis-à-vis de l'information trouvée. Il atteste de la capacité d'un internaute à :

- trouver des informations sur internet et en évaluer la fiabilité et la pertinence
- utiliser de manière avisée les différents services sur internet
- connaître les droits et devoirs de l'internaute

Le CALIF est gratuit, accessible à tout public sachant déjà utiliser internet et il est **délivré conjointement par la Région Midi-Pyrénées et le CRIJ Toulouse Midi-Pyrénées.**

En savoir plus : <http://www.crij.org/calif.html>



## Un débat à la Cyber-base sur les usages des mineurs

David Marois, directeur adjoint de la MJC de Rodez

[www.mjcrodez.com](http://www.mjcrodez.com)

La Maison des Jeunes et de la Culture de Rodez a constaté, à de nombreuses reprises, dans la Cyber-base et le Point Information Jeunesse qu'elle anime, que les jeunes aujourd'hui passent de plus en plus de temps à rédiger un blog ou à parler sur un « t'chat » sans trop savoir où ils se trouvent, ni ce qu'ils y font. Ce constat peut s'étendre aux parents qui laissent faire leurs enfants, non pas par manque d'intérêt mais plus par méconnaissance du problème.

### Des parents un peu dépassés

*« Nous avons un logiciel de contrôle parental installé sur notre ordinateur, mon fils s'en est occupé la semaine dernière. »*

*« Je ne sais pas ce que fait ma fille sur son ordinateur, elle ne veut pas que je rentre dans sa chambre quand elle y est. »*

Les animateurs sont sans cesse confrontés à ces phrases qui ne font que traduire le problème croissant du fossé qui se creuse entre les parents et l'avancée galopante des technologies de l'information et de la communication. Souvent les parents appréhendent mal l'ampleur de ce que l'on peut faire et trouver sur internet ; du même coup ils font preuve de naïveté devant les pratiques de leurs enfants beaucoup plus aguerris.

La Cyber-base de Rodez a décidé d'organiser **un débat sur la protection des mineurs** afin d'informer les parents sur ce que font leurs enfants et sur les moyens simples et efficaces de contrer ces problèmes. Une telle initiative vise aussi à permettre de renouer un contact entre les jeunes et leurs parents autour de ces sujets d'actualité.



Voici le programme de cet échange d'une durée de 2 h, organisé en partenariat avec la Mairie de Rodez, la DDJS et le réseau Cyber-base Midi-Pyrénées :

- Les occupations de mon enfant sur internet : chat, blogs, vidéos...
- Qu'ai-je le droit de faire et comment me protéger ?
- Les dangers d'internet et comment s'en prémunir: logiciels de filtrage, anti-virus, anti-spyware ...
- Jeu surprise pour les grands et les petits.
- Pot de l'amitié pour prolonger la discussion de façon conviviale.



## Un travail à mener dans la durée

Tous les parents des jeunes inscrits à la Cyber-base (environ 300) avaient été invités par mail, une quinzaine se sont déplacés. Pour la prochaine édition, la communication sera revue et renforcée.

Il a été aussi décidé, pour cette rentrée de ne plus se contenter d'une autorisation parentale écrite pour les mineurs, mais de demander la présence des parents lors de l'inscription ; l'occasion de faire passer des messages d'information à propos d'un usage d'internet maîtrisé.

Dans le prolongement de cette action, la MJC de Rodez a mis en place une journée de formation pour les animateurs des Espaces jeunes du Grand Rodez, confrontés dans leurs pratiques quotidiennes à des problèmes semblables lors de la mise à disposition d'un accès libre à internet.



## Ressources en ligne

[www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr)

« Le site *internet sans crainte*, développé dans le cadre du plan « Confiance » de sensibilisation aux risques de l'internet pour les enfants avec le soutien du programme « Safer internet » de la Commission Européenne. Il propose aux enseignants et animateurs d'EPN un ensemble d'outils interactifs, de dessins animés et de fiches pédagogiques pour mettre en place des ateliers de sensibilisation. »



Les thèmes proposés : **1001 usages** d'internet, **contenus indésirables**, **avec qui** parle-t-on ?, **respect de la vie privée**, **je publie sur internet**, **je vérifie mes sources**, **messages indésirables**, **je télécharge**, **virus** et logiciels **espions**, **dérives** commerciales, **dépendance**.



### Des espaces numériques de proximité

Entretien avec Virginie GALEZ, Chef de projet Territoire numérique (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut)

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), dans le Valenciennois, regroupe 39 communes, soit 145.000 habitants. La commune la plus importante compte 20.600 habitants, la plus petite 370. Elle est présidée par Alain Bocquet, Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux.

### Comment mettre les TIC au service du développement du territoire ?

Telle est la question qui a servi de fil conducteur à la démarche de réflexion conduite en 2005 en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, avec l'assistance du cabinet Insite. Les réunions et séminaires organisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions, ont permis de sensibiliser les élus et des agents communaux ou intercommunaux aux enjeux du développement des TIC pour le territoire.

Décliné en 5 axes, 20 mesures, 57 actions, le projet de « Territoire numérique » se propose de :

- Favoriser le développement économique et faciliter l'accès à l'emploi ;
- Dynamiser l'intercommunalité ;
- Faciliter l'accès aux services publics locaux et développer de nouveaux usages ;
- Insuffler une « culture numérique » ;
- Renforcer l'identité communautaire et l'image du territoire.

Parmi les 10 actions « phare » retenues par le Conseil communautaire, voici celles qui sont déjà engagées :

- Doter chaque école d'un espace informatique ouvert aux habitants en dehors des horaires scolaires (en 2007, 311 machines installées dans 16 lieux) ;
- Mettre en place un portail internet territorial ;
- Harmoniser l'équipement informatique des mairies ;
- Mutualiser un service de conseil et d'assistance informatique.

### Mailler le territoire

Ces espaces labellisés Cyber-base, aménagés dans les écoles, sont à la disposition des enseignants pendant le temps scolaire et ouverts gratuitement au public en dehors de ce temps. Un animateur recruté par les communes et formé par la Communauté d'agglomération, assure l'accueil du public, l'initiation aux outils numériques, le conseil... Puisqu'il s'agit d'espaces d'intérêt communautaire, l'agglomération prend en charge les coûts de fonctionnement pendant le temps d'ouverture au public, entre 8 heures et 15 heures par semaine selon les communes. Les partenaires des Espaces Numériques de Proximité sont la Caisse des Dépôts, l'Inspection Académique du Nord, les communes du territoire de la CAPH.



L'implantation dans les écoles résulte d'un choix politique, considérant la nécessité de privilégier les jeunes (40% de la population du territoire a moins de 30 ans) et permettant la mutualisation des investissements. L'action vise prioritairement des familles aux revenus modestes n'ayant pas accès aux TIC, les personnes ayant des difficultés pour se déplacer dans les services publics locaux ou en attente d'un accompagnement pour utiliser les outils numériques.

Ces Espaces numériques sont également des outils au service de la politique TIC de l'agglomération. Par exemple, la collaboration menée actuellement avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), permettra de répondre à la volonté d'aider les demandeurs d'emploi à utiliser les outils numériques pour leurs recherches. D'autres actions sont prévues à destination des associations locales, pour l'accompagnement des usagers lors de la mise en place des services publics en ligne...

En s'inscrivant dans l'appel à projets « Pack Territoire » lancé par la Région Nord - Pas de Calais, la démarche a pu bénéficier du financement pour 3 ans (2004-2006) d'un poste de chef de projet. Selon Virginie Galez, « Ce dispositif régional était pensé autour de l'idée qu'un portail internet devait être le point de départ d'une démarche TIC pour un territoire et qu'il ferait prendre conscience à l'ensemble des acteurs du territoire de l'enjeu des TIC. Pour la CAPH, c'est le maillage du territoire d'Espaces Numériques de Proximité qui a fait prendre conscience de l'importance des outils numériques. Avec ce projet, les TIC et le service rendu aux habitants prennent une allure concrète pour les élus. » Cela dit, un gros travail d'accompagnement des communes est indispensable pour les aider à monter leurs projets.

### **La proximité d'un animateur dynamise les usages des enseignants**

Dans chaque école un enseignant référent a bénéficié de 4 jours de formation par la cellule académique TICE, qui fournit aussi les licences «système» des postes et serveurs. Virginie Galez constate que « l'implantation des Espaces Numériques au sein des écoles incite les enseignants à utiliser les TIC dans le cadre scolaire, non seulement parce que le matériel est à portée de main et à leur disposition, mais surtout parce que des relations s'installent avec l'animateur «grand public» qu'il croise de temps à autre, dont la présence rassure aussi en cas de souci technique avec le matériel. »

Les postes et les serveurs sont paramétrés de façon à permettre aux enseignants et à l'animateur de disposer de leur configuration spécifique et d'espaces de stockage distincts et protégés.

L'agglomération, maître d'ouvrage du projet, finance avec l'aide de la Caisse des Dépôts, le mobilier, le matériel informatique et les travaux de câblage ; elle met à disposition des communes par convention, ce matériel pour les usages scolaires. Elle leur délègue, par convention de mandat, le fonctionnement et la gestion des espaces numériques de proximité, hors temps scolaire et leur rembourse les frais de fonctionnement.

De leur côté, les communes mettent à disposition gratuitement les locaux scolaires pour l'ouverture au public et recrute les animateurs, qui seront formés et coordonnés par la mission TIC de l'agglomération.



### **Des salles multimédia de collèges ouvertes au public**

Entretien avec Serge Métral, Mission TIC du Conseil Général de l'Indre

Démarrée en 2001, l'opération «Cyber-collèges » a permis d'équiper progressivement, sur une période de 5 ans, tous les collèges publics et privés (une trentaine) du Département de l'Indre. Chacun dispose aujourd'hui d'une salle multimédia équipée (10 à 18 postes connectés, vidéo-projecteur, appareil photo numérique, ...) et ouverte hors-temps scolaire (soirée et samedi matin).

#### **Une charte commune encadre le fonctionnement**

Dans une double volonté d'aménagement du territoire et de soutien aux projets pédagogiques des collèges, le Conseil Général de l'Indre a financé ces équipements, sous réserve que les établissements s'engagent à ouvrir leur salle au public extérieur. Le cahier des charges des équipements a prévu les aspects suivants :

- accessibilité de la salle par une entrée indépendante de celle du Collège pendant les heures de fermeture de celui-ci et sécurisation des locaux.
- configuration des postes de façon à ce que l'utilisation hors-temps scolaire ne perturbe pas les configurations des postes pour les usages pédagogiques.

Une charte commune encadrant les principes de fonctionnement est signée entre le Département, l'Inspection académique et le Collège.

#### **Favoriser l'émergence de projets locaux**

On ne peut pas véritablement parler d'Espace Public Numérique, puisqu'il n'y a pas d'animateur et d'accueil permanent. Il s'agit plutôt de salles d'activités multimédia mises à disposition d'associations fonctionnant essentiellement avec des bénévoles. Une convention est signée entre le principal du Collège et la ou les associations qui bénéficient de l'usage de la salle : club informatique, Familles Rurales, association de parents d'élèves, office culturel cantonal, ...

La conception de ce dispositif favorise la mobilisation du tissu associatif local, permettant l'émergence de projets spécifiques portés par des associations de parents d'élèves ou des initiatives d'habitants.

#### **Les limites du système**

- fragilité du recours au bénévolat
- pas d'accès en journée, ce qui pénalise les personnes en recherche d'emploi

Cette solution n'est donc pas suffisante pour couvrir les besoins d'un territoire, mais tout à fait complémentaire avec l'existence d'un Espace Public Numérique, accessible en journée avec la présence d'un animateur professionnel.

Pour aller plus loin : **CyberIndre** : <http://www.cyberindre.org/jahia/Jahia/portail/pid/3449>



## Quand un EPN redonne vie à une école de quartier

Jérôme Lamache, Centre de ressources des Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

<http://epnbn.ctn.asso.fr/>

En septembre 2006, André Rouxel, maire de Tourlaville près de Cherbourg (17.500 hab.), inaugurait deux nouvelles structures au sein de l'école primaire Jean-Jacques Rousseau : un Espace Public Numérique et une bibliothèque Junior.

Le centre multimédia, labellisé Cyber-base, est un projet né en 2005 dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Basse-Normandie pour la création d'espaces publics numériques. Par ailleurs, le besoin d'une bibliothèque avait émergé d'une consultation menée par la ville auprès de la population. L'école perdait peu à peu ses différentes classes, au gré de l'évolution démographique et des mouvements de population. C'est donc tout naturellement que le rapprochement entre ces différents services s'est fait.

En pratique, les salles de l'école primaire communiquent entre elles, du CP à l'EPN, de l'EPN à la bibliothèque junior, de la bibliothèque à la cantine... Le tout présente un terrain fertile pour les deux animateurs de ces structures : Jean-Christophe Bordier et Laurence Margrin. Bien sûr, d'autres enfants de Tourlaville participent aux projets de l'EPN et de la bibliothèque, ce qui représente un public de près de 1800 jeunes de moins de douze ans.

### Pour aller plus loin :

**Centre multimédia Rousseau, 370 rue des Coles Verts 50110 TOURLAVILLE**

**Tél. : 02 33 88 04 62 - Mél : [multimedia-images@mairie-tourlaville.fr](mailto:multimedia-images@mairie-tourlaville.fr)**

**InfoWeb : <http://www.cyber-base.org/cyberbase/afficheInfosMinisite.do?idSiteMinisite=647>**

**Centre de ressources des Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie**

Home portail

Accueil

1 La carte de ressources

2 Une carte pour accéder aux services proposés dans les EPN

3 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

4 Une carte pour accéder aux services proposés dans les EPN

5 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

6 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

7 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

8 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

9 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

10 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

11 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

12 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

13 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

14 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

15 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

16 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

17 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

18 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

19 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

20 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

21 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

22 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

23 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

24 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

25 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

26 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

27 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

28 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

29 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

30 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

31 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

32 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

33 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

34 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

35 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

36 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

37 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

38 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

39 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

40 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

41 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

42 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

43 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

44 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

45 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

46 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

47 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

48 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

49 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

50 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

51 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

52 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

53 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

54 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

55 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

56 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

57 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

58 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

59 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

60 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

61 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

62 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

63 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

64 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

65 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

66 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

67 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

68 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

69 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

70 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

71 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

72 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

73 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

74 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

75 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

76 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

77 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

78 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

79 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

80 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

81 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

82 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

83 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

84 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

85 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

86 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

87 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

88 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

89 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

90 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

91 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

92 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

93 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

94 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

95 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

96 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

97 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

98 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

99 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

100 Les centres de ressources, centres et réseaux d'espaces publics numériques (EPN) de Basse-Normandie

**TOURLAVILLE**  
L'INTERNET POUR TOUS

infos pratiques    program

accueil > infos pratiques

**adresse et horaires**

les dernières nouvelles

Vos ateliers en perspective

Pensez à vous inscrire aux ateliers du centre multimédia Rousseau

autres actualités



### Un centre de ressources pour aider les écoles

Frédéric Duvernoy, chargé de mission (ARDESI)

La **Cyber-base du Laissagais** est ouverte depuis février 2006 à **Coussergues**, petit village de **l'Aveyron de 200 habitants**. Le CiCi (Centre Intercommunal de Communication et d'Information) est animée par trois personnes (2,5 ETP) :

- **Merryl Cros** : Responsable et animateur employé de la Communauté de Communes
- **Marlène Billières** : Animatrice employée de la Communauté de communes
- **Aurélié Babin** : Assistante d'éducation employée par l'Education Nationale et mise à disposition de la Cyber-base.

Le CiCi est engagé dans des actions partenariales avec l'Education Nationale pour les projets multimédia des classes élémentaires, qui viennent dans les 4 créneaux horaires hebdomadaires réservés à leur attention. Le transport de l'école à la Cyber-base est co-financé par le Conseil Général de l'Aveyron et les communes concernées.



Aurélié et Marlène accompagnent les enseignants des 8 écoles du canton de Laissac dans leurs projets éducatifs multimédias : réalisation d'un cédérom (imagier et quizz sur les fruits et les légumes du jardin), organisation d'une soirée sur la sécurité routière avec création de dessins animés sur ce thème à l'aide du site *la Cartoonerie*. Pour l'année scolaire 2007-2008, deux gros projets seront menés tout au long de l'année avec les classes : réalisation d'un film sur le canton et animations sur le thème de la nutrition. Il n'y a pas de collège sur le canton, mais des contacts vont être pris avec celui du canton voisin pour établir des collaborations.

Le CiCi joue donc un véritable rôle de centre de ressources local en matière de TIC, non seulement pour les écoles et les habitants, mais aussi pour les professionnels grâce à l'association «*Numérique en Laissagais*», présidée par Mme Géralde Cases, 1ère adjointe en charge de l'Education à Laissac. Cette structure propose, dans les locaux de la Cyberbase, des modules de formation en partenariat avec la CCI de l'Aveyron.

Cette **mutualisation de moyens matériels et humains au service des projets de développement des usages des TIC** à l'école, auprès des habitants et pour les acteurs du développement économique, ne serait possible, sans une forte mobilisation des élus locaux. Dans le Laissagais, ils peuvent compter avec un capitaine de choc : Jean Fabre, maire de Coussergues. Ancien international de rugby, puis président du Stade Toulousain, il a aussi été Inspecteur général de l'Education Nationale ... une double compétence fort utile !



### Partager une salle multimédia : comment faire ?

Partager la salle multimédia d'une école ou d'un collège entre des usages scolaires et des usages associatifs ou une fonction d'EPN ? Voici quelques facteurs-clés de réussite tirés de l'expérience.

#### Analyser et organiser en amont

- Identifier les usages et les besoins de chaque groupe d'utilisateurs en les associant à la réflexion.
- Définir une charte commune des règles de bonne conduite pour l'utilisation du matériel.

#### Des locaux et du matériel adaptés

- Une entrée indépendante, différente de celle de l'établissement scolaire permettant un accès le soir et le week-end et des locaux sécurisés (portes et fenêtres renforcées, alarme avec code individuel pour chaque personne accréditée).
- Des ordinateurs en réseau sur un serveur permettant de paramétrer facilement des droits d'utilisation spécifiques pour chaque profil d'utilisateurs.
- Des armoires ou casiers fermant à clé, permettant à chaque groupe de conserver son propre matériel (périphériques, consommables, documentation...)

Une salle multimédia multi-usages doit disposer d'un paramétrage permettant de contrôler et limiter strictement la modification de la configuration logicielle des postes. Par exemple :

- Droits d'enregistrement sur le disque dur limité à un seul répertoire (voire aucun avec utilisation de Clé USB obligatoire et système antivirus à jour).
- Personnalisation de l'interface (bureau, favoris...) bloquée ou limitée à la durée d'une session.
- Confidentialité complète des opérations effectuées lors d'une session d'utilisation (suppression des historiques de navigation, derniers documents utilisés, cookies, dossier cache...)



#### Ce que disent les textes officiels

La décision d'utiliser les locaux scolaires incombe au maire de la commune, après consultation du conseil d'administration de l'établissement (ou conseil d'école) et après accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments.

- Ouverture d'Espaces NetPublic dans les établissements scolaires - Circulaire N°2004-214 du 26 novembre 2004 – BO N°45 du 9 décembre 2004.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/45/MENT0402500C.htm>

- Convention type de partenariat Collectivité locale / Education nationale

[http://www.andev.com.fr/pdf/convention\\_partenariat\\_tice.pdf](http://www.andev.com.fr/pdf/convention_partenariat_tice.pdf)



### Construire un projet pédagogique en partenariat

Entretien avec Mehdi Serdidi, animateur-coordonateur (Espace libre 13.1 – EPN des Olympiades – Paris 13e) - [www.espaces-libres.net](http://www.espaces-libres.net)

*L'objectif du projet « jardin chinois » conduit au sein de l'EPN «Espace libre 13.1» est de faire découvrir à des classes maternelles et primaires la logique du jardin à la chinoise. Diverses activités sont proposées, de l'apprentissage de base de l'ordinateur à la réalisation d'un véritable plan avec GIMP, en passant par le dessin d'idéogrammes avec Tuxpaint.*

#### Qui est à l'initiative de ce projet ?

C'est l'**association « Parce qu'on Sème »** qui a vocation à développer des « jardins chinois » qui voulait ajouter un volet multimédia à son action et qui a pris contact avec l'EPN. Suite à notre premier échange, nous avons pris la relève pour coordonner la partie multimédia de ce projet. Nous avons ensuite invité la **responsable du Réseau d'Education Prioritaire (REP)** à la première réunion pédagogique pour qu'elle puisse se saisir des objectifs du projet et pour qu'elle nous explique les démarches à faire, les personnes à contacter. L'essentiel du travail de coordination a été de réunir les enseignants, la responsable de l'association, la responsable du REP.

#### S'adresser à la bonne personne

Pour les aspects pédagogiques, il y a deux niveaux : les enseignants et le directeur. C'est avec le **directeur d'école** que l'on étudie la faisabilité du projet, la question des déplacements, de la sécurité...

Avec les **enseignants**, on travaille de façon concrète sur le projet pédagogique proposé.

Sur le plan administratif, dans notre cas, la convention de partenariat a été signée avec l'**Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)**. Dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire, c'est la coordinatrice du REP qui a fait le lien avec l'IEN. Elle s'est occupée de tout le « back-office » avec l'Education Nationale en lien avec mon directeur. On a ainsi monté une seule convention pour travailler avec deux écoles du quartier. La convention ne comporte pas d'aspects financiers, puisque notre espace est totalement gratuit.

#### Le temps de l'EPN n'est pas celui de l'École

- La difficulté est de **trouver le moment pour se réunir**. Les enseignants sont juste disponibles le midi sur le temps du réfectoire. Là on peut les réunir, quitte à organiser un casse-croûte avec eux.

- Le projet pédagogique doit-être calculé **sur une année scolaire**, on ne peut pas démarrer de nouveaux projets pendant l'année. On peut commencer la réflexion vers mai-juin, repérer les enseignants qui pourraient être partie prenante de ce projet ; en septembre réunion pédagogique sur le temps du midi et séances de formation informelles sur les outils. Puis, démarrage des projets avec les enfants en novembre.

#### Un cadre pédagogique particulier à construire

Le projet d'un établissement scolaire est calqué sur des programmes. Tout est très formalisé et



l'établissement a peu d'autonomie dans ses projets. L'EPN, c'est exactement le contraire, on se pose la question de ce que l'on aimerait faire avec les enfants (ex : on voudrait faire un musée interculturel chinois) et pour y arriver on va mettre en place une méthodologie, des activités et l'on va planifier cela dans le temps...

Mon éthique pédagogique, c'est vraiment de mélanger l'activité d'un enseignant chevronné qui connaît bien sa classe avec celle d'un spécialiste du multimédia, l'animateur ou coordinateur d'EPN.

J'ai l'avantage d'avoir étudié les Sciences de l'Education, cela m'aide au niveau pédagogique pour dialoguer avec les enseignants et comprendre leurs centres d'intérêt. Pour lever les freins, j'ai proposé aux enseignants **une formation informelle sur les logiciels** éducatifs adaptés à la petite enfance. Il faut en dire très peu au début d'un point de vue technique. Les enseignants ont peur que l'on aille au-delà de ce qu'un enfant peut comprendre à cet âge là par exemple. **Il faut les rassurer**, expliquer que l'on a déjà travaillé avec des maternelles, **présenter la progression pédagogique ...**

Dans mon approche pédagogique, je mêle le travail sur l'ordinateur avec des choses plus concrètes, plus tactiles ; par exemple on va toucher les arbres dans le jardin pour appréhender le mot « bois » avant de dessiner l'idéogramme chinois. Les enseignants apprécient cela, **il ne faut pas rester uniquement sur l'aspect informatique.**

Comme les enseignants participent à l'activité, nous sommes d'égal à égal et ils ont leur mot à dire sur ce qui va et ne va pas.

### Quelques conseils à retenir

- Ne pas sous-estimer la dimension administrative. L'animateur doit avoir un référent dans sa structure au niveau administratif, qui gère ces aspects là avec l'Education Nationale. Il faut que chacun discute avec son alter ego, au bon niveau.
- Se déplacer dans l'école aux moments où les enseignants sont disponibles (le midi, par ex).
- Se présenter comme un animateur plutôt que comme un technicien du multimédia.
- Bien connaître les items du B2i et savoir les intégrer dans les compétences abordées au cours d'un projet est un argument utile pour les classes de fin de primaire (CM- Cycle3).
- Faire des fiches de suivi à chaque fin de séance, avec une synthèse de ce qui s'est fait et remettre ce document à chaque enseignant, au directeur... Prévoir des temps de bilan avec les partenaires.

Ressources recommandées :

GCompris, logiciel libre d'activités éducatives (2-10 ans) <http://gcompris.net>



### Du cinéma aux arts numériques

Max WATTRE, Animateur Espace Culture Multimédia (Médiathèque F. Mitterrand - Thau agglomération)

*Les Espaces Culture Multimédia (ECM) de la Région Languedoc-Roussillon travaillent en réseau depuis 2003, sous l'impulsion et avec le soutien de la DRAC. Deux d'entre eux, **Kawenga à Montpellier** et **Cinémaginaire à Argelès-sur-Mer** (66) interviennent dans le cadre des **dispositifs «Ecole-Collège-Lycée au Cinéma»**, opération nationale portée conjointement par le Centre National de la Cinématographie (CNC) et le ministère de l'éducation nationale.*

**Cinémaginaire** coordonne le dispositif pour les Pyrénées Orientales, en partenariat avec l'**Institut Jean Vigo** qui intervient sur Perpignan. Cette opération permet aux élèves de voir **3 films par an** choisis pour leur contenu éducatif et leur intérêt en matière d'éducation à l'image. Les animateurs de Cinémaginaire interviennent pendant le temps scolaire, en amont et en aval des projections, 2 h par film, soit 6 h au total, pour parler du film ou d'une thématique qu'il aborde. A la place de ces interventions « classiques », Cinémaginaire propose aussi des « **journées cinéma** ». Au cours de ces journées, les élèves tournent et montent en vidéo numérique de petits courts métrages de fiction ou films d'animation écrits au préalable avec leurs enseignants. Ce travail d'écriture est introduit en début d'année, par une intervention sur le scénario, le découpage technique... et présente un lien avec les films visionnés.

**Kawenga** est une des deux structures membres du **Pôle régional d'éducation artistique et de formation cinéma, audiovisuel et multimédia** en Languedoc-Roussillon. Elle gère un centre de documentation et de ressources spécialisé éducation à l'image, culture du multimédia et arts numériques.

Comme Cinémaginaire, son rôle d'ECM l'a amené à innover en intégrant au sein du dispositif « Collège au cinéma », un **atelier Ciné-multimédia** optionnel (2h), pour sensibiliser les jeunes à la création multimédia et aux nouvelles formes cinématographiques. Dans le prolongement de cet atelier, Kawenga expérimente en 2007-2008 auprès de 2 classes pilotes, une action de **sensibilisation aux arts numériques** (voir encadré), avec François Labastie, photographe et plasticien. Cette initiative fortement soutenue par le Service Education artistique et culturelle du Conseil Général de l'Hérault et par la DRAC Languedoc-Roussillon, s'inscrit en cohérence avec une politique de développement de résidences d'artistes dans les collèges. Si elle venait à s'étendre par la suite sur le département elle deviendrait, avec le concours de l'Inspection académique, le premier dispositif d'éducation artistique et culturelle dédié aux arts numériques.

Quelques liens pour aller plus loin :

Cinémaginaire : <http://www.cinemaginaire.org/>

Kawenga : <http://www.ecmkawenga.com/>

Réseau imageLR : <http://www.imagelr.org/>



## Arts numériques au Collège

Action de sensibilisation et d'initiation à la création artistique numérique (11 h)

### Phase de découverte : deux séances de 2h

Rencontre préalable enseignant / artiste / ECM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échange préparatoire sur : les objectifs, les attentes, le déroulement du projet.</li> </ul>
Découverte de nouvelles formes artistiques <i>Animée par l'ECM</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qu'est-ce qu'une oeuvre numérique interactive ?</li> <li>Présentation d'oeuvres et discussion</li> <li>Expérimentation de sites de création numérique en ligne</li> </ul>

### Phase de création : une séance de 3h et deux séances de 2h

Découverte d'un lieu de création/diffusion artistique <i>Animation : artiste et ECM</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre avec un artiste : travail, esthétique, démarche</li> <li>Discussion autour du projet de création commun</li> </ul>
Mise en forme de la création <i>Animée par l'artiste</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de contenus pour l'oeuvre participative</li> <li>Intégration des médias produits (en petits groupes)</li> </ul>

### Valorisation :

Exposition / performance impliquant parents, enseignants, et autres élèves du Collège

## Une médiathèque au service des projets des enseignants

Valérian Van Impe, responsable du pôle Cybercentres de la Médiathèque de Tourcoing  
<http://www.tourcoing.fr/cybercentres-tourcoing.html>

La Médiathèque municipale de Tourcoing gère un réseau d'équipements composé de la médiathèque centrale André-Malraux, trois médiathèques de quartier (Bourgogne, Brun Pain, Blanc-Seau), une ludothèque, les archives municipales, le service de la documentation administrative et deux cybercentres : le pôle multimédia de la médiathèque de la Bourgogne et le Cybercentre des Phalempins implanté au sein de l'Ecole Paul Bert, gérés par une équipe d'animation commune.

## Un cadre partenarial : le Contrat Educatif Local

Le pôle multimédia a accueilli en 2006/2007 une quinzaine de classes primaires, ce qui représente une centaine de séances d'animation. Si les écoles de la Ville sont équipées en multimédia, elles ne disposent pas toujours des ressources humaines qualifiées, ni des conditions de travail que peut proposer la Médiathèque (salle de 24 postes avec vidéo-projecteur). La Médiathèque a donc proposé de **mettre les ressources du pôle multimédia à disposition des enseignants.**



Les projets sont conventionnés dans le cadre du **projet éducatif local** : les enseignants remplissent des fiches pour présenter leurs projets vers mai-juin, lesquels sont d'abord validés par l'Inspection Académique. La Médiathèque reçoit les fiches des projets multimédias en septembre et invite à une réunion en octobre, tous les enseignants ayant émis le souhait de venir au pôle durant l'année. L'échange autour des projets de chacun permet d'affiner les contenus et de recueillir les souhaits en terme de calendrier.

### Accueil de classes à la médiathèque

Les projets se déroulent sur des périodes de 5 à 7 semaines, à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure. L'animation est assurée par l'équipe du pôle. Un animateur conduit la séance en donnant des instructions aux enfants et en s'aidant de la projection sur grand écran. Le reste de l'équipe (2 ou 3 animateurs) ainsi que l'enseignant et les parents accompagnateurs tournent dans la salle pour assister les enfants si besoin. Un cahier de liaison, dans lequel les animateurs notent à chaque séance ce qui a été fait, permet le suivi des projets ; ceci s'avère indispensable dans la mesure où les animateurs sont polyvalents et se relayent.

Tous les projets démarrent par une séance d'une heure d'initiation à l'environnement informatique, assurée par les animateurs du pôle multimédia. Si le projet nécessite la pratique du traitement de texte, la séance suivante y est consacrée. Pour les maternelles et les CP, les enfants acquièrent des compétences de base en vue d'être plus autonomes (apprentissage clavier, souris, dessin dans Paint, consultation d'un cédérom). Pour les autres classes élémentaires, les projets visent une maîtrise de base du traitement de texte, de la recherche documentaire sur internet, voire de certains logiciels spécifiques (présentation de diaporama par ex.).

Certains projets peuvent servir de support à la certification Brevet Informatique et internet (B2i), mais dans ce cas, ce sont les enseignants qui prennent en charge au sein de l'école la validation des items du référentiel de compétences.



### Exemples de projets accueillis

#### Réalisation d'un journal de bord de la classe (CE1)

Productions : textes rédigés et illustrés par les enfants présentant la classe et les sorties organisées dans l'année.

Activités : photo numérique, logiciel de dessin, traitement de texte.

#### Créer un abécédaire autour des oeuvres de Cézanne et l'illustrer (CE1)

Productions : abécédaires illustrés - document sur Cézanne - poèmes pour la fête des mères.

Activités : recherche de documents, initiation word et insertion d'images



### Intergénération@tions, quand les jeunes deviennent formateurs

Céline Pottier, étudiante en Master 2 Sciences de l'Éducation à Rennes 2

Monique Argoualc'h, enseignante, responsable de la classe du Dispositif Relais au collège de Kerbonne à Brest, accueille des jeunes de moins de 16 ans pour les resocialiser, les remobiliser et les remotiver sur les apprentissages à travers une pédagogie active. Ayant diverses difficultés dans leur collège, ils viennent pendant quelques mois, 2 à 3 jours par semaine, travailler avec Monique qui doit user d'imagination pour « ne pas reproduire exactement les mêmes effets » de ce qui ne fonctionne pas dans la scolarité classique.

Depuis 2003, les jeunes qui viennent au Dispositif Relais participent au projet « Intergénération@tions » qui lie multimédia, échange de savoirs et lien social : « en même temps, c'est porté par des valeurs comme solidarité, entraide, respect et enrichissement », ajoute Monique. Aude Barthélémy, formatrice pour l'association Infini Point d'Accès Public à internet et Monique Argoualc'h animent ensemble le projet. « On a chacune notre champ de compétences » : Aude, la technique et Monique, le côté encadrement et pédagogique. Cette année, une aide précieuse s'est ajoutée à la résidence, avec la présence et l'implication de Jean-Michel Burel.

Le principe est simple. Les jeunes vont par 2 ou 3 à la Résidence Louise le Roux, ils s'installent devant les écrans et revêtent leur costume de formateur quand les personnes âgées les rejoignent. Autour d'un thème, l'année dernière les portraits, aujourd'hui la santé, deux générations s'échangent leurs connaissances : « avec internet, c'est beaucoup mieux pour la relation parce qu'ils ont besoin constamment l'un de l'autre ». Les jeunes transfèrent ce qu'ils savent au niveau informatique et internet, les personnes âgées partagent leur expérience de la vie et savent aussi, quand il faut, corriger les fautes d'orthographe. Monique précise : « on ne fait pas qu'aller à la résidence, il y a tout un travail derrière ». Pendant quelques semaines, avant d'aller rencontrer les personnes âgées, Aude accompagne les jeunes et leur donne quelques clés au niveau technique dans l'utilisation de l'ordinateur, d'internet, des moteurs de recherche, des conseils pour être formateur. Elle les initie à l'outil qu'ils vont utiliser, cette année le wiki, les années passées, SPIP. Il y a un gros travail au niveau du vocabulaire : « à chaque séance on commence par ça » raconte Aude, « on fait un tour de vocabulaire, navigateur, moteur de recherche... pour qu'ils puissent facilement expliquer et transmettre aux personnes âgées ».

Depuis, certains élèves sont retournés à la résidence pour demander de faire des stages : « ils avaient envie d'aller vers l'aide à la personne ». Un projet qui fait grandir, qui favorise l'estime de soi, des jeunes et des « anciens » qui se racontent, qui partagent, qui construisent ensemble.

Quelques liens pour en savoir plus :

- Présentation des projets sur @-Brest : 2004 <http://www.a-brest.net/article908.html>, 2005 <http://www.a-brest.net/article1785.html> et 2006 <http://www.a-brest.net/article2810.html>
- La santé hier à Brest sur wiki-Brest : [http://www.wiki-brest.net/index.php?title=M%C3%A9moire\\_Sant%C3%A9](http://www.wiki-brest.net/index.php?title=M%C3%A9moire_Sant%C3%A9)
- Le site Intergénération@tions : <http://www.intergenerations.infini.fr/>



## L'image d'Epinal passe par le dessin numérique

*On ne présente plus les images d'Epinal, colportées dans tout le pays au 19ème siècle, elles ont fait la célébrité du chef-lieu des Vosges. Après avoir renoué avec cette tradition dans les années 80 avec la création de la Cité de l'Image, la ville crée des passerelles vers le futur en organisant depuis 1999 un **concours de dessins numériques destiné aux enfants des classes primaires.***

Au printemps 2007, la quinzième édition (il y a plusieurs concours par an) proposait aux enfants d'imaginer « une machine magique pour faire de la bonne soupe » ! A chaque concours, ce sont en moyenne 150 dessins reçus pour 7 écoles participantes. La réalisation des dessins se fait sur le temps scolaire ou lors d'une activité informatique encadrée. **Les dessins sont nécessairement réalisés sous l'autorité d'un professeur ou d'un animateur d'activité** afin de garantir le travail personnel de chaque élève.



Créés sur les ordinateurs des écoles ou des huit Points Cyb de la ville (tous équipés par la mairie), à l'aide des logiciels Gimp et Paint, transmis par courriel, CD ou clé USB, les dessins sont sélectionnés par un jury composé d'élus et de professionnels de la création. Les dessins des lauréats sont imprimés sur papier et remis à leur auteur, à l'occasion d'une remise des prix officielle, accompagnée de lots offerts. A noter que cette année, ils feront l'objet d'une exposition rétrospective itinérante entre avril et décembre, dans divers lieux de la ville.

**Céline Bento, infographiste** au service communication, en charge du projet sous la houlette de **Jean-Claude Cravoisy, adjoint** au sport, à la jeunesse et aux TIC, tire de son expérience les leçons suivantes :

- L'important est d'obtenir la collaboration des enseignants et des directeurs et ceci ne peut se faire sans la **participation de l'Inspection de l'Education Nationale.**
- Le règlement du concours doit **être suffisamment souple pour s'adapter aux méthodes de travail de chaque enseignant** tout en garantissant une certaine équité entre les candidats.
- Pour les écoles qui ne disposent pas de matériel informatique ou d'enseignants suffisamment formés, il est important de **proposer d'autres possibilités de participation, grâce aux EPN.**
- Il est primordial de **mettre en valeur le travail des enfants pour les motiver** à progresser dans leur apprentissage de l'outil informatique (remise de prix officielle, exposition des dessins).
- Maintenir un contact permanent entre les différents partenaires (ex : exposition itinérante).

Quelques liens pour en savoir plus :

[http://www.epinal.fr/sport\\_culture\\_loisirs/multimedia/concours.shtml](http://www.epinal.fr/sport_culture_loisirs/multimedia/concours.shtml)



### Le cadre réglementaire

Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires

#### Les principes

Les activités proposées « s'intègrent nécessairement au projet pédagogique de la classe qui est lui-même la traduction des objectifs du projet d'école. »

*« La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe où celui de ses collègues nommément désigné (...) »*

*« (...) le maître peut se trouver déchargé de la surveillance de groupes d'élèves confiés à des intervenants extérieurs sous réserve que :*

- *Le maître par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités scolaires ;*
- *Le maître sache constamment où sont ses élèves ;*
- *Les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés ;*
- *Les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître. »*

*« L'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduit par l'enseignant de la classe. Il ne se substitue pas à lui. »*

#### Convention obligatoire

- Signature d'une convention lorsque les intervenants sont rémunérés par une collectivité publique ou une association et interviennent régulièrement dans le cadre scolaire (voir modèle fourni en annexe de la circulaire).
- La convention est passée entre la collectivité ou l'association, et soit l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale (IA-DSDEN), soit l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription.
- Elle est contresignée par le ou les directeurs d'écoles concernées qui en gardent un exemplaire.

#### Agréments et autorisations

- Tous les intervenants extérieurs bénévoles ou rémunérés doivent être autorisés par le directeur d'école, même s'il est co-signataire de la convention.
- Pour certains domaines particuliers, un agrément de l'inspecteur d'académie est nécessaire : sport, musique, classes découvertes, ateliers de pratiques artistiques et culturelles...
- Les intervenants artistiques non titulaires d'un diplôme préparant à l'intervention en milieu scolaire, voient leur compétence professionnelle vérifiée par les services régionaux des affaires culturelles (DRAC).

(Source : Circulaire N°92-196 du 3 juillet 1992 – BO N°29 du 16 juillet 1992).

A télécharger : <http://mentor.adc.education.fr/exl-doc/scanbo/MENE9250275C.pdf>



### Les sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

#### Organisation pédagogique

« Le projet et l'organisation pédagogiques de la sortie scolaire sont élaborés par le maître de la classe en liaison avec les responsables du site choisi, ainsi qu'avec l'équipe locale d'encadrement. Une bonne utilisation des potentialités du lieu en relation avec les bénéfices attendus pour les élèves suppose que le maître dispose d'une information préalable précise. »

#### Financement et assurances

Les sorties se déroulant sur le temps scolaire doivent être gratuites pour les familles. Elles



sont obligatoires pour tous les élèves et ne nécessitent pas d'assurance particulière. La participation est facultative lorsque les sorties incluent la totalité de la pause du déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe. Dans ce cas, la souscription d'une assurance est exigée. Pour les accompagnateurs bénévoles, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels sont recommandées.

#### Le transport

Pour des sorties d'une 1/2 journée ou moins, le transport se fait à pied ou en car. En primaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, en maternelle il doit être accompagné d'un autre adulte. Si la classe est divisée en 2 groupes pour un enseignement spécifique (ex : langue vivante, TIC...), la surveillance pendant le trajet aller-retour peut être assurée par un adulte autre que le maître : aide-éducateur, surveillant ou par l'adulte chargé de l'enseignement.

#### L'équipe d'encadrement minimum :

- Maternelle : 2 adultes dont le maître. Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8.
- Élémentaire : 2 adultes dont le maître. Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15.

(Source : Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 – BO HS N°7 du 23 septembre 1999)

<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/sorties.htm>



# Monter un projet pédagogique avec une classe

Philippe Cazeneuve

## En amont

- Préparer le projet avec les acteurs de l'Education nationale (enseignants, inspecteur, chef d'établissement) et s'assurer de sa cohérence avec le projet d'établissement.
- Disposer des derniers programmes parus au B.O. (Socle de compétences, B2i...), afin de pouvoir construire un projet conforme à leurs objectifs pédagogiques.
- Rechercher les ressources documentaires utiles pour apporter du contenu aux projets, selon les thèmes abordés et l'âge des publics : livres, sites web, cédéroms...
- Constituer un réseau de partenaires afin de s'entourer d'autres compétences : artistiques, techniques, pédagogie appliquée à un public particulier...
- Définir l'enveloppe budgétaire dont on dispose.

## La préparation du projet

- Définir avec précision les objectifs du projet afin de pouvoir évaluer les résultats et les progrès des élèves.
- Découper le projet en séquences en prévoyant le nombre et la durée des séances. Préférer des projets courts (ex : 6 semaines au rythme d'une séance hebdomadaire).
- Prévoir la disponibilité et la disposition des locaux, le matériel et les fournitures, et des alternatives en cas de panne.

## Avant chaque séance

- Définir avec précision l'amorce de la séance (consigne initiale ou informations à donner). Resituer l'activité du jour dans la finalité du projet favorise la motivation.
- S'assurer du fonctionnement correct du matériel avant l'arrivée du groupe.
- Définir le rôle de chacun des adultes présents (animateur EPN, enseignant, intervenant artiste ou technicien, accompagnateurs, ...) et l'expliquer au groupe.
- Lorsque les enfants font des productions individuelles, ils doivent avoir le temps de finir leur travail et de repartir avec (imprimantes rapides, serveur d'impression ...).

## La valorisation

- Prévoir un temps et un espace d'exposition des réalisations.
- Alternier productions individuelles que l'enfant peut montrer à ses parents et production collective favorisant la coopération.

*Librement inspiré des fiches réalisées par « les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques » (Service Education de la Ville de Mulhouse) et complété par des contenus créés dans le cadre du BEATEP Communication Multimédia (MJC Monplaisir Lyon).*



## Accompagner la scolarité pour réussir à l'école

### L'enjeu : la réussite scolaire pour tous

Comme le dit Serge Pouts-Lajus, « *Périscolaire, parascolaire, accompagnement ou soutien scolaire ou à la scolarité, aide aux devoirs, veille éducative, les mots pour le dire ne manquent pas. Derrière la diversité des formulations, ce qui est en jeu, c'est la réussite scolaire. Pour l'atteindre, il faut des enseignants nombreux et bien formés ; mais cela ne suffit pas car le métier d'élève ne se limite pas à la participation aux cours. Dans cette arrière-boutique, dans ce back-office où l'élève fait ses devoirs, apprend ses leçons ou prépare un dossier, se joue une grande partie de ses chances de réussite, peut-être même la plus grande. S'en occuper sérieusement en apportant de l'aide aux élèves qui en ont besoin, c'est aussi se donner les moyens de garder le cap sur cette utopie : la réussite scolaire pour tous. Un sujet d'importance donc pour lequel la contribution des TIC est attendue.* »

(Pouts-Lajus Serge, *Un nouveau champ d'usage pour les TICE*, Les Dossiers de l'ingénierie éducative, juin 2003, n° 43, p. 62-64) <http://www.cndp.fr/archivage/valid/41747/41747-6156-5965.pdf>

### Temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire

Depuis la fin des années 90, avec les différents dispositifs éducatifs qui tournent autour de deux axes : l'aménagement du temps de l'enfant et la lutte contre l'échec scolaire, le temps périscolaire devient un temps éducatif complémentaire à l'école. En dehors du temps des apprentissages scolaires, qui relève de la responsabilité de l'Education nationale, on peut en effet distinguer deux temps pour l'organisation d'activités :

- le **temps périscolaire**, immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire : le temps du transport scolaire, la période d'accueil avant la classe, le temps de la restauration à l'école, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives, le mercredi après-midi ;

- le **temps extra-scolaire** situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.

### Des notions distinctes et complémentaires

Le vocabulaire peut-être source de confusion et il faut bien distinguer :

- **soutien scolaire** : l'aide est dispensée à l'école, sur le temps scolaire, par les équipes éducatives.

- **accompagnement à la scolarité** : l'aide est dispensée en dehors de l'école, dans un cadre partenarial, sur le temps périscolaire, par des intervenants variés. (synonyme : accompagnement scolaire)

Jusque là, les choses sont relativement simples, d'un côté les enseignants donnent des cours de soutien sur le temps scolaire à des petits groupes d'élèves, et de l'autre, les accompagnateurs ou tuteurs aident des enfants à faire leurs devoirs ou leur proposent des activités socio-culturelles, comme pourraient le faire des parents cultivés et disponibles.



### Une nouveauté à la rentrée 2007-2008

La notion d'accompagnement éducatif, dispositif qui se met en place à la rentrée 2007-2008, au niveau des collèges labellisés «Ambition Réussite», traduit une volonté politique nouvelle de remettre l'école au centre des dispositifs construits pour favoriser la réussite scolaire. L'aide est dispensée à l'école, après la classe, par des enseignants volontaires rémunérés ou par des intervenants pour les activités sportives, artistiques et culturelles, mais l'ensemble reste piloté par l'Education nationale.



### Accompagner l'enfant dans son métier d'élève

Agnès Foray, (Centre Ressources Enfance Famille Ecole Ain Rhône)

L'accompagnement à la scolarité reste un champ d'intervention éducative délicat à délimiter. En effet, il peut très vite basculer du côté de l'enseignement dans sa partie « aide aux devoirs » ou bien du côté du loisir, sur sa partie « ouverture socio-culturelle ». De plus, il est au croisement de différentes attentes : le projet de la structure associative, la demande des parents, les besoins des enfants et des jeunes, le regard des enseignants, les orientations de la commune, les priorités des financeurs...

C'est également un secteur souvent méconnu des enseignants, qui ne disposent pas toujours de temps à consacrer au partenariat. Pour autant, il importe qu'ils puissent avoir une image la plus précise possible de ce qui se fait, ou ne se fait pas, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Cela demande de réfléchir au préalable sur ce qu'on peut engager dans le partenariat, ce qu'on attend des partenaires scolaires... Et ce, en restant vigilant au fait que le rapprochement avec l'école ne se fasse pas au détriment des liens avec les familles.

### Créer un espace tiers pour les enfants qui respecte la place des familles

Il s'agit de proposer aux enfants un lieu « tiers », c'est-à-dire éloigné des sanctions scolaires et des angoisses parentales, mais faisant la place aux partenaires que sont l'école et les familles. Ainsi, accompagner, c'est aussi avoir le souci de la prise en compte des parents et des enfants, en fonction de leurs ressources, leurs différences et leurs spécificités.

Dans son intitulé, l'accompagnement scolaire fait d'emblée référence à l'école et de ce fait, il y a un véritable enjeu à instaurer la complémentarité et la cohérence entre enseignants et acteurs périscolaires. Mais on ne peut se positionner aux côtés de l'école sans faire par ailleurs référence au premier cercle d'appartenance de l'enfant : sa famille. On ne peut prétendre autonomiser l'enfant/élève, si on ne permet pas, dans le même temps, à ses parents de se réemparer du suivi de la scolarité ou de mieux appréhender la chose scolaire.

Il est bien évidemment nécessaire de travailler avec les parents sur ce qu'ils confient aux accompagnateurs, ce qu'ils délèguent, ce que tous partagent et ce qui restent du rôle de chacun. Tout autant important, la vigilance à toujours rendre compte de l'action menée.

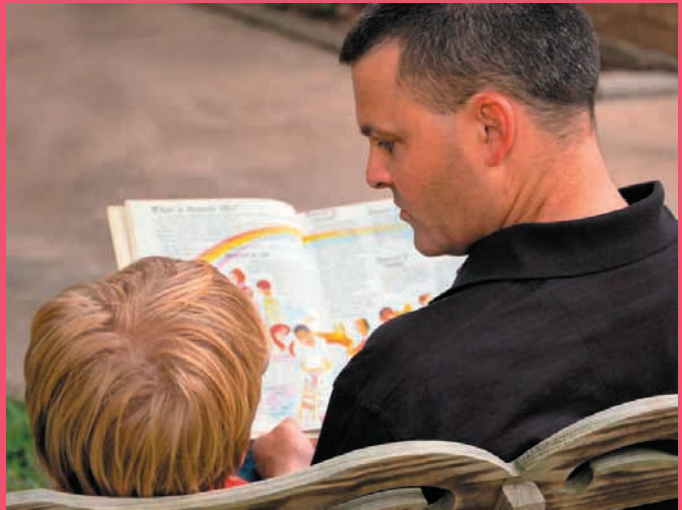
Encore une fois, préserver la fonction « espace intermédiaire » suppose un respect inconditionnel de l'école d'une part et des familles d'autre part, quelles que soient leurs compétences sociales et culturelles.



## Apprendre l'École pour apprendre à l'École

Il ne s'agit pas d'accompagnement de la scolarité, ni d'accompagnement pour la scolarité. Il s'agit d'accompagnement à visée scolaire (du latin ad : vers), c'est-à-dire d'accompagnement de l'enfant dans sa vie scolaire et dans son métier d'élève. En effet, l'École a besoin d'enfants disponibles pour apprendre, d'enfants qui soient en capacité d'exercer leur métier d'élève (capacité d'écoute et de concentration, capacité de travail personnel et dispositions personnelles au travail, capacité à entrer dans une relation d'apprentissage, à s'exprimer, à donner du sens aux apprentissages, curiosité d'esprit...). La formule "Apprendre l'École pour apprendre à l'école" apparaît de plus en plus fortement, pour marquer la nécessité implicite des pré-requis à développer dans le milieu extérieur et dans le milieu familial. De ce fait, sur les terrains, les acteurs ne cessent de mettre en avant la nécessité de travailler la (re)mise en confiance de l'enfant et l'estime de soi scolaire.

Pourtant, à l'heure de la compétition scolaire, de la nécessité d'être scolairement performant, sous la pression des familles, des enfants eux-mêmes, les actions sont tirées vers l'aide au travail scolaire, le soutien, voire le coaching scolaire.



Dans les faits, les actions s'avèrent plutôt collées à l'école ! Face à une école qui reçoit plus d'élèves et plus longtemps, il y a un vrai risque de scolarisation des temps péri et extra scolaires, de les voir envahis et organisés par et en fonction de l'École.

Comme le dit Dominique Glasman, « le temps hors l'École devient de plus en plus, semble-t-il, un temps pour l'École. L'accompagnement scolaire se trouve largement maintenu dans l'ombre portée de l'École ».



## Réaliser un film d'animation durant l'accueil périscolaire du midi

Gwénaëlle André, animatrice Espace multimédia de Ploemeur (56)

L'espace multimédia de Ploemeur, près de Lorient, ouvert depuis 2000, est une structure municipale rattachée au service chargé du développement culturel de la ville. Il a pour objectifs de développer une culture multimédia, favoriser une utilisation citoyenne de la toile, permettre l'accès aux TIC au public le plus large et créer une dynamique de projets en partenariat avec les autres structures municipales.



L'initiative est venue d'une envie conjointe de la responsable du secteur vidéo de la bibliothèque municipale et de l'animatrice de l'espace multimédia pour travailler sur le thème du film d'animation. A la première idée de faire une journée consacrée au film d'animation avec une expo et une soirée thématique, s'en est ajoutée une seconde consistant à jouer la transversalité avec d'autres services municipaux (« Education » et « Enfance Jeunesse Quartiers ») pour intervenir au sein des écoles primaires sur le temps de midi.

Le film d'animation est une technique élaborée à partir d'images dessinées, créées par ordinateur ou des photographies, « montées » dans une suite logique permettant une impression d'activité et de mouvement. Concrètement il s'agit, à partir d'un scénario élaboré au préalable par les enfants, de faire des prises de vues d'objets ou de personnages (dessinés, pâte à modeler...), puis de les assembler pour former un court métrage (Ex : Wallace et Gromit, chapi chapo...). Le lancement du projet se fait par la projection de petits films d'animation afin que les enfants visualisent l'objectif à atteindre et par une séance d'explications sur le cadrage.

Le projet s'est déroulé sur une année scolaire avec l'aide d'une animatrice Enfance encadrant habituellement les enfants le midi et les instituteurs de CM2 ont été associés en tant qu'acteurs dans le film. La principale difficulté à laquelle il a fallu faire face, c'est que les enfants à midi ont faim et ont envie de se défouler ... donc pas toujours facile de leur demander un effort de concentration !

### Le projet en bref

Public : groupe de 10 enfants de 10-12 ans, assidus sur le temps de midi.

#### Objectifs :

- Sensibiliser à l'écriture de scénario et à la prise de vue
- Développer un esprit critique face aux images

#### Moyens :

un appareil photo et un ordinateur (Mac avec imovie)



## Tutorat à distance pour les internes du Lycée

Joël ROLLIN, Responsable de la cyberbase S@ti21 de Châtillon-sur-Seine (21)

[www.sati-chatillon.com](http://www.sati-chatillon.com), [www.sati.tv](http://www.sati.tv)

La communauté de communes du Pays Châtillonnais représente près d'un tiers du département de la Côte d'Or. La Cyber-base de Châtillon-sur-Seine (5.000 hab.) fait partie du réseau S@ti21 lancé par le Conseil Général, qui compte 5 centres sur le territoire du pays, dont un itinérant.

Le proviseur du lycée Désiré Nisard a imaginé cette solution de tutorat à distance en 2005, lors de la création de la Cyber-base, dont les locaux sont adossés au bâtiment du lycée. En effet, les élèves du lycée souffraient de ne pas pouvoir bénéficier d'aide le soir, Châtillon-sur-Seine n'ayant pas de population étudiante. Un partenariat a été trouvé avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon où sous l'impulsion de Patrick Renard, professeur de Management et responsable des « Actions d'Entraide Solidaires et Citoyennes », des actions de soutien scolaire ont été mises en place pour les élèves des collèges et lycées de l'agglomération Dijonnaise et vers le milieu associatif (centres sociaux, foyers, enfants de réfugiés et demandeurs d'asile). Les étudiants de 1ère et 2ème années doivent ainsi consacrer 48 h par an au service de «l'engagement citoyen», lequel fait l'objet d'une note comptant dans leur cursus.

Les infrastructures informatiques du lycée ne permettant pas de faire de la téléphonie sur IP ou du chat et le personnel du lycée n'ayant pas les compétences techniques pour les mettre en œuvre, l'utilisation des équipements de visioconférence de la Cyber-base voisine semblait une bonne opportunité. Grâce au soutien du recteur intéressé par cette expérimentation, le projet a pu voir le jour et le centre S@ti21 a accompagné la mise en œuvre technique tout au long du projet.



Les élèves internes du lycée (10 à 20 élèves par soir, une trentaine en tout) et les étudiants de l'ESC échangent par messagerie instantanée avec micro et webcam, deux fois par semaine de 20 h à 21h. Des scanners sont mis à disposition pour transmettre les devoirs et un animateur de la Cyber-base est là pour les encadrer. Le bilan de l'expérience fait

apparaître que les jeunes ont du mal à évaluer et à exprimer leur besoin de soutien : « Quel point n'ai-je pas compris ? Qu'est-ce qui me manque ? Comment le dire ? ». Un accompagnement par la communauté éducative s'avère nécessaire. Une formation des enseignants et des étudiants-encadrants au rôle de tuteur a permis de mettre en place des outils de suivi et de créer une dynamique collective autour du projet.

Après quelques réticences à la mise en route, les lycéens sont ravis de pouvoir avoir l'aide de quelqu'un, proche en âge et pouvant ainsi discuter de l'après-lycée...



## Des dispositifs pour soutenir vos projets

Extraits de la base de données Galaxie Jeunesse (<http://galaxiejeunesse.injep.fr/>), développée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), et recensant tous les dispositifs nationaux et organismes publics concernant les jeunes en France.

Pour identifier plus facilement les dispositifs qui vous concernent, aidez-vous de ce tableau en répondant à quelques questions simples :

- **Pourquoi ?** L'objectif du dispositif : éducatif, loisirs, art & culture, insertion.
- **Quand ?** Les actions se déroulent durant le temps scolaire (TS) ou hors temps scolaire (HTS).
- **Pour qui ?** Tous les enfants, les enfants ayant des difficultés particulières...
- **Pour quel âge ?** Maternelle, primaire, collégiens ou lycéens.
- **Sur quels territoires ?** ZEP, ZUS, zone rurale... ou France entière.

Dispositifs

Dispositifs	POURQUOI?				QUAND?		POUR QUI?			AGE?				TERRITOIRES?				
	Educatif	Loisirs	Art-Culture	Insertion	TS	HTS	Tous enfants	Diff.Scolaires	Délinquants	Maternelle	Ecole	Collège	Lycée	Tous	ZEP	ZUS	Rural	
Accompagnement éducatif	X					X	X					X						
CEL	X				X	X	X			X	X	X	X	X				
Contrat Enfance jeunesse	X	X				X	X			X	X	X	X	X				
CLAS	X					X	X				X	X	X			X	X	
Ecole ouverte	X	X				X	X				X	X	X					
Réussite éducative	X				X	X		X		X	X	X				X		
Ville Vie Vacances		X		X		X	X	X				X	X				X	X
Ateliers artistiques			X		X	X	X			X	X	X						
Classes à PAC			X		X		X			X	X	X						

## Accompagnement éducatif : nouveauté rentrée 2007-2008 !

- **Public** : ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2007-2008, puis tous les collèges à partir de 2008, puis tous les établissements scolaires.
- **Objectifs** : favoriser la réussite de tous.
- **Modalités** : accompagnement hors temps scolaire tout au long de l'année, après la classe, quatre jours par semaine. Pour les élèves volontaires : aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, accès aux techniques usuelles de l'information et de la communication. Encadrement assuré par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires ou pour les activités sportives, artistique et culturelles, par des intervenants extérieurs, avec possibilité d'utiliser des équipements hors établissement afin de bénéficier des structures locales existantes.
- **Textes** : circulaire N°2007-115 du 13 juillet 2007 <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/28/MENE0701447C.htm>



## Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Établissement public à caractère administratif créée par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, qui remplace le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild). L'ACSE finance des actions dans les domaines de la politique de la ville : l'éducation, avec le suivi du programme « réussite éducative », la santé, la prévention de la délinquance, le lien social, le développement économique, l'accès à l'emploi... Jusqu'à présent, ces dispositifs étaient mis en œuvre par la DIV, qui transférait les crédits aux préfets de région. Depuis le 1er janvier 2007, l'ACSE met en œuvre et finance ces dispositifs et constitue un guichet unique pour le dépôt des dossiers de financement des associations.  
<http://www.lacse.fr/>

## Contrat éducatif local (CEL)

Le CEL est l'aboutissement d'un projet éducatif global local (diagnostic partagé, définition des objectifs éducatifs, mise en œuvre des actions et évaluation). Il doit rechercher une articulation avec les projets d'écoles, d'établissements et des réseaux de l'éducation prioritaire.

- **Public** : enfants et jeunes (3-18 ans), plus particulièrement dans les zones sensibles et en difficulté urbaine et rurale.
- **Objectifs** : Mobiliser tous les partenaires et les acteurs éducatifs d'une commune ou intercommunalité (administrations et établissements de l'État, collectivités territoriales, associations sportives, éducatives et culturelles, de parents et organismes sociaux) autour de la définition d'un projet éducatif global local qui met en cohérence les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- **Modalités** : La circulaire de 2000 privilégie les champs d'intervention suivants : l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia ; la musique et le chant choral ; l'architecture, le cadre bâti et le paysage ; l'éducation à l'environnement ; la culture scientifique ; l'environnement des objets et des signes visuels ; les pratiques physiques et sportives ; l'éducation à la santé.
- **Partenaires** : ministères, ACSE, collectivités territoriales, CAF, établissements scolaires, associations, institutions culturelles.
- **Contact local** : chef de projet ou comité de pilotage du CEL (en général piloté par la Commune ou l'intercommunalité).
- <http://www.education.gouv.fr/cel/default.htm>



## Contrat enfance et jeunesse

Remplace les contrats enfance et les contrats temps libres

- **Public** : Enfants et jeunes de 0 à 18 ans.
- **Objectifs** : favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil des enfants et des jeunes.
- **Actions concernées** : accueil collectif, familial, parental, halte-garderie collective et familiale, multi-accueil familial et parental, ludothèque (volet enfance) ; centre de loisirs vacances été, petites vacances, mercredis et week-end, centre de loisirs périscolaires, accueil périscolaire, accueil jeunes déclaré, séjour vacances été, petites vacances, camps ados (volet jeunesse).
- **Partenaires** : CAF, DRDJS, collectivités territoriales, associations, établissements scolaires.
- **Contact local** : CAF du département, DRDJS.
- <http://www.caf.fr/actunationale/framecej.htm>

## Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

- **Public** : élèves des écoles primaires, collèges, lycées, en priorité dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP).
- **Objectifs** : favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes et renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif.
- **Modalités** : actions hors temps scolaire (aide aux devoirs, apports culturels, appui et ressources, implication des parents)
- **Partenaires** : ministères, ACSÉ, collectivités territoriales, CAF, établissements scolaires, associations.
- **Contact local** : CAF du département, DDASS.

## École ouverte

- **Public** : élèves des écoles, collèges et lycées de milieux socioculturels défavorisés. Priorité aux établissements classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), en zones urbaines sensibles (ZUS) et établissements sensibles.
- **Objectifs** : ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire, pour accueillir les enfants et jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et proposer un programme d'activités à visée éducative, scolaire, culturelle, sportive et de loisirs.
- **Contact local** : Chef d'établissement.

## Programme de réussite éducative (PRE)

- **Public** : en priorité, enfants et adolescents de 2 ans à 16 ans habitant en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.
- **Objectif** : accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.



- **Modalités** : Soutien personnalisé dans la durée, avec des objectifs de résultats, notamment scolaires, assuré par des équipes pluridisciplinaires de soutien (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, rééducateurs, intervenants sportifs et culturels) et des associations agréées. La loi incite à la mobilisation ou à la création d'une « structure juridique » dédiée à la réussite éducative et regroupant à terme les coordonnateurs des dispositifs éducatifs existants (CEL, veille éducative, CLAS ...).
- **Partenaires** : ministères, collectivités territoriales, CAF, professionnels et associations coordonnés par la Délégation interministérielle à la ville (DIV).
- **Textes** : plan de cohésion sociale loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

### Ville, vie, vacances (VVV)

- **Public** : Jeunes (11-18 ans) résidant en zones urbaines ou rurales défavorisées, jeunes faisant l'objet de mesures de justice, jeunes détenus.
- **Objectifs** : lutter contre le désœuvrement des jeunes, prévenir la récurrence des jeunes pris en charge par la justice, lutter contre la délinquance et les comportements inciviques.
- **Partenaires** : ministères, DIV, collectivités territoriales, CAF, professionnels et associations coordonnés par Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).
- Demandes de financement des associations auprès de l'ACSE : <http://www.lacse.fr/>



## Education artistique et culturelle

Un projet d'éducation artistique et culturelle comporte trois dimensions :

- **Culturelle** (rencontre avec les oeuvres de création ou patrimoniales) ;
- **Artistique** (rencontre avec les artistes et implication dans une pratique artistique) ;
- **Pédagogique** (acquisition de références et compétences dans un domaine).

Il aboutit le plus souvent à une production par les élèves : réalisation d'une exposition, d'un spectacle, d'une vidéo, d'un site web...

### Le cadre de partenariat

- DRAC : expertise et atteste la compétence de l'intervenant et finance une partie de la rémunération des intervenants ;
- Co-financement possible du Conseil Général selon les départements ;
- Etablissement : prend en charge sur sa dotation globale le reste des frais (rémunération des intervenants, déplacements et fournitures).

**Contact local** : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, Conseil Général.

### Ateliers artistiques

- **Objectifs** : offrir aux élèves des lieux de pratique critique et aux enseignants des lieux de rencontre avec le monde de la création et les professionnels de l'art.
- **Modalités communes** : organisés avec le concours d'un professionnel de la culture et sous la responsabilité de l'enseignant.
  - École : temps scolaire, toute la classe, 20 séances (30 à 40 h par an).
  - Collège : hors temps scolaire, élèves volontaires, 2 à 3 h par semaine.
  - Lycée : élèves volontaires, 50 à 72 h par an et par élève.

• <http://eduscol.education.fr/D0061/ATARTS.htm>

### Projet artistique et culturel (Classe à PAC)

- **Objectifs** : proposer une expérience artistique et culturelle pour tous les enfants de la classe ; diversifier au-delà des domaines traditionnels en s'ouvrant à l'architecture, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, le design, le goût, le livre et la littérature, le patrimoine, la photo, le théâtre.
- **Modalités** : dans l'établissement et dans le cadre des horaires, un partenariat entre un enseignant et un professionnel de la culture ou des arts (8 à 15 h dans l'année).
- <http://eduscol.education.fr/D0061/PAC.htm>

Base de données des ressources culturelles locales (CRDP/CDDP) :

<http://crdp.ac-reims.fr/crl/consult/consultFr.asp>

Portail interministériel d'information sur l'éducation artistique

<http://www.education.arts.culture.fr/>



## Renforcer les liens entre tuteurs et enseignants

Tous les acteurs impliqués dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité témoignent du besoin d'une meilleure circulation de l'information entre les enseignants et les « tuteurs » ou « accompagnateurs » intervenants.

### Le partage de l'information nécessite confiance mutuelle, réciprocité et transparence

Ce partage d'informations recueillies sur les enfants par les différents partenaires éducatifs ne va pas de soi. Tout comme des informations médicales qui font l'objet d'un secret professionnel, certaines informations sensibles touchant à la vie privée d'un enfant ou d'une famille doivent être communiquées avec précautions et dans un cadre déontologique commun à construire. De plus, les enseignants ne peuvent pas communiquer à des partenaires extérieurs, des évaluations pédagogiques à usage interne.

Un tel stockage et partage de données personnelles ne peut se faire sans en informer les parents, puis leur donner connaissance et accès à ces informations les concernant. Un tel échange impose aussi de réfléchir à ce que l'on va communiquer vers l'école, jusqu'où c'est pour le bien de l'enfant...



### La qualification et l'expérience des accompagnateurs est déterminante

Critères minimums pour accompagner à la scolarité avec l'aide des TIC :

- un diplôme d'enseignement supérieur (Bac+2 ou 3)
- des qualités relationnelles
- des compétences en animation (type BAFA)
- une forte motivation pour l'éducation et une bonne connaissance du système éducatif (ex : étudiants se destinant à l'enseignement)
- la maîtrise de l'outil informatique & internet

Source : atelier sur le statut et la certification des tuteurs lors du séminaire « *Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC* » - février 2007 - Gilly-les-Cîteaux (21)

<http://www2.educnet.education.fr/sections/priorites/accompagnement/seminaire-07/>



### **Besançon, bastion de l'innovation numérique**

<http://www.besancon.fr/>

Philippe Cazeneuve, consultant (Savoir en actes)

*De Vauban, la capitale de Franche-Comté a hérité d'une forteresse... et des bases d'un réseau d'égouts visitables permettant de déployer un réseau à très haut débit à moindre coût. Capitale de l'horlogerie française au 19ème siècle, elle a suivi les évolutions technologiques pour devenir un pôle européen des industries de précision (microtechnique, robotique...). Un contexte historique porteur pour se projeter dans l'avenir...*

### **Une ville en pointe en matière de numérique depuis 1994**

Première collectivité locale française à constituer un réseau métropolitain en fibres optiques en 1994, le réseau Lumière de Besançon dessert aujourd'hui 170 sites d'une dizaine d'administrations (Ville, Université, Rectorat, Conseil Général, CHU, Région...). Utilisé dès 2000, pour faire de la téléphonie sur IP, loué aux opérateurs privés pour le dégroupage de la boucle locale, l'infrastructure mutualisée dans le cadre d'un syndicat mixte se révélera au fil du temps un vecteur essentiel du développement des projets TIC.

Dans le domaine de l'éducation, en 1999 un extranet de gestion est implanté entre les 40 écoles et les services de la ville afin de simplifier les procédures administratives et de raccourcir les délais d'intervention des agents municipaux, via une messagerie interne et des formulaires de demande en ligne. En 2001, toutes les écoles primaires se voient dotées de 3 ordinateurs par classe, d'une salle dédiée, d'un accès internet à 54 Mbit/s ... C'est l'opération « 1000 ordis @ l'école », 300 classes équipées avec du matériel d'occasion reconditionné, qui porte le taux d'équipement des écoles à 1 ordinateur pour 5 élèves (contre 1 pour 20 en moyenne nationale à l'époque).

En 2002, l'opération « Besançon.clic » initiée par la ville, dote tous les élèves rentrant en CE2, d'un ordinateur fixe à leur domicile ; toujours du matériel d'occasion recyclé, avec une connexion internet et les mêmes logiciels éducatifs que ceux utilisés à l'école (Coût annuel par élève : 60 €). Aujourd'hui, ce sont 5.000 familles qui ont pu être ainsi équipées. L'offre matérielle s'accompagne de séances d'initiation (12 h), dispensées dans les 5 espaces publics numériques « Cyber-base » de la ville. Dans la foulée en 2005, la Communauté d'agglomération de Besançon fait partie des sites pilotes qui expérimentent les Espaces Numériques de Travail, portails éducatifs proposant des services pour les échanges d'informations entre l'établissement scolaire, les enseignants et les élèves (carnet de liaison, agenda électronique, messagerie, forum, mini-sites internet). En 2008, le portail éducatif sera ouvert aux parents, en même temps et avec une interface homogène, qu'une offre de téléservices de la Ville et de l'Agglomération (télépaiement cantine, eau, ordures ménagères, inscriptions crèches municipales...).

Aujourd'hui, Besançon s'apprête à diffuser son expérience. Le portail éducatif 100% open source va être déployé dans d'autres collectivités et la ville apporte son concours à l'opération « Sénéclac », lancée au Sénégal en s'inspirant des « 1000 ordis @ l'école ».



## Les points forts de la démarche

### Du point de vue du pilotage et des choix stratégiques :

- Les projets sont impulsés directement par Claude Lambey, directeur du service informatique de la Ville, et relayé par un portage politique fort depuis 2001 (le Maire, Jean-Louis Fousseret, est informaticien de profession).
- Les premiers projets ambitieux ont été développés avec le souci d'un investissement au moindre coût et avec un retour sur investissement réalisé grâce aux économies de fonctionnement (factures téléphoniques, maintenance, ...).
- En mettant en place un partenariat avec les principaux opérateurs publics auxquels elle apporte des services représentant une réelle plus-value économique (gains de temps et d'argent), la collectivité a acquis une légitimité dans l'impulsion et le pilotage d'initiatives à base de TIC.
- Fournisseur d'accès et de matériel, hébergeur de contenus, la Ville se retrouve en position de force pour négocier les partenariats avec les éditeurs de logiciels et avoir une maîtrise d'oeuvre complète sur les projets impulsés.
- La conception et la mise en oeuvre de dispositifs inédits en s'appuyant sur des ressources locales. Ex : partenariats avec des banques régionales pour récupérer et faire recycler les parcs d'ordinateurs obsolètes par un Centre d'Aide par le Travail.
- L'animation de la démarche s'appuie sur des groupes de pilotage impliquant les partenaires.

### Du point de vue des choix techniques :

- Les faibles performances des machines utilisées comme simple terminaux sont compensées par le réseau à très haut débit qui permet d'installer des serveurs puissants sous Linux dans les services informatiques de la Ville, hébergeant données et applications. Cette centralisation facilite les opérations de maintenance, ce qui permet d'avoir des postes le plus souvent opérationnels à moins coût.
- En 2004, lors de la première distribution de machines dans les familles, 40 % des enfants recevaient leur premier ordinateur. L'impact en terme d'égalité d'accès à l'outil est donc réel.



## Quelques difficultés rencontrées

### Du côté des partenaires Education nationale et collectivités :

- La résistance du milieu enseignant au démarrage du projet : par rapport à la politique volontariste de la collectivité, ce sont des partenaires à convaincre. Avec le temps, les services rendus et l'opérationnalité des solutions retenues en font des outils indispensables.

### Du côté des parents :

- Les modules d'initiation proposés aux parents ont connu un fort taux d'abandon (60%). Parmi les causes possibles : manque de motivation, horaires trop tardifs, mauvaise maîtrise du français, inadéquation des contenus proposés par les encadrants...
- Certaines familles modestes ne disposent pas de ligne de téléphone fixe et privilégient le mobile. Cela rend impossible la connexion internet, alors même que la Ville offre le forfait.

### Pour aller plus loin :

- Bases de données IRIS « Initiatives des territoires » de l'OTEN : [www.oten.fr](http://www.oten.fr)

## Initiatier les parents aux Espaces numériques de travail

Jérôme JAGOURY, Communauté de communes de Ploërmel

Dans le cadre de la lutte pour l'égalité des chances, la **Communauté de Communes de Ploërmel** (Morbihan) et le Ministère de l'éducation nationale ont décidé de mettre en place un Espace numérique de travail (ENT) pour toutes les classes de CM2 du territoire à la rentrée de 2007 (10 écoles). Ce lancement intervient au terme d'une phase d'expérimentation conduite sur 3 écoles de janvier à juin 2007.

Les ENT sont des « bureaux virtuels » offrant des services en ligne à l'ensemble de la communauté éducative, destinés à faciliter les échanges entre l'école, les parents et les enfants à l'aide d'un outil de communication moderne.

Pour permettre à l'ensemble de ces acteurs d'utiliser l'outil, la collectivité de Ploërmel met en œuvre un dispositif d'accompagnement particulier pour l'équipement et la formation des familles, en s'appuyant sur la formule *internet accompagné*, initiée par le gouvernement et sur les services des espaces Cyber-base.

L'accompagnement des familles qui souhaitent s'équiper est assuré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), en fonction de leur niveau de ressources :

- Les familles à revenus modestes se voient proposer, par le Crédit Mutuel de Bretagne, un système de « micro crédit social » qui leur permet d'étaler la dépense sur la durée du prêt, avec la caution de la banque et du Fonds de Cohésion Sociale. Les équipements, composés d'ordinateurs neufs, d'une connexion à internet haut débit et si besoin, de services d'assistance à domicile (pour l'installation, le paramétrage et la formation initiale), sont fournis par des partenaires agréés « *internet accompagné* ».



- Les foyers connaissant de fortes difficultés sont dotés gratuitement par la Communauté de communes d'un équipement modulé en fonction de leurs besoins, du prêt d'un ordinateur reconditionné proposé par des entreprises de réinsertion à la prise en charge de l'accès internet durant toute la durée de la scolarité de l'élève.

## Le rôle des animateurs Cyber-base

Les deux animateurs des espaces Cyber-base, dont plusieurs sont implantés dans des écoles, proposent, pour chaque école, deux créneaux de formation, sur une période de deux semaines, à l'attention des parents. L'objectif est la découverte de l'ENT mais aussi, en fonction du niveau de connaissance, l'initiation à l'outil informatique et à internet. Ces formations sont gratuites. 210 familles d'élèves sont concernées cette année.

S'il apparaît que cette initiation est insuffisante, une autre session sera proposée, avec la possibilité pour les familles, en cas d'indisponibilité lors des créneaux proposés, de se rendre à n'importe quel moment à l'espace Cyber-base Mystringue, ouvert tous les jours.

A la fin de ces périodes de formation, les familles peuvent, gratuitement, continuer à se former ou consulter l'ENT dans tous les espaces Cyber-base de la Communauté de Communes, aux heures d'ouverture. Chaque famille a reçu une carte d'accès gratuit à cet effet.

Les animateurs Cyber-base sont également chargés de la mise en place dans les foyers, de la dotation d'équipement de la Communauté de Communes aux familles les plus démunies. Ils gèrent le lien avec France Télécom, ainsi que l'installation du PC dans la famille. La prise en main de la machine fait partie de l'installation et la formation est assurée dans les sites Cyber-base.

Tous ces aménagements ont été proposés par le comité de pilotage de l'ENT composé d'élus (dont l' élu en charge des espaces Cyber-base), de l'IEN, de directeurs d'écoles publiques et privées, des animateurs informatiques des secteurs public et privé, d'administratifs de la Communauté de Communes, de la Caisse des Dépôts, et d'un chargé de mission proposé par la Caisse des Dépôt.

The screenshot shows the website interface for 'PLOËRMEL L'INTERNET POUR TOUS'. The main navigation bar includes 'infos pratiques', 'programme des ateliers', 'actualités', and 'espace personnel'. The current page is titled 'adresse et horaires' and features a section for 'les dernières nouvelles' with a link to 'inauguration des Cyberbases'. The main content area displays information for 'Cyberbase Taupont (Mairie)', including the address 'CyberBase Taupont (Mairie) avenue du Portinet 56800 TAUPONT', contact details 'Tel : 02 97 93 54 17' and 'Fax : 02 97 93 55 51', and opening hours 'horaires d'ouverture Vendredi de 17:00 à 19:00'. A map of the region is visible in the bottom right corner.



### Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien et les contributions de :

- **Pour leur soutien financier** : la Délégation aux Usages de l'Internet, la Caisse des Dépôts et les collectivités territoriales membres de CRÉATIF.
- **Pour leur compétence et la diversité de leurs points de vue**, les membres du Comité de rédaction : Hedwige Cornet (DUI - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), Jean-Serge Vigouroux (SDTICE – Ministère de l'éducation nationale), Corinne Doucet et Isadora Verderesi (Caisse des Dépôts), Yannick Landais et Marie Hélène Feron (ARTESI Ile-de-France), Didier Ponge (CG Essonne), Max Wattre (Réseau ECM Languedoc-Roussillon).
- **Pour leurs encouragements et leur relecture attentive**, les membres de CRÉATIF, en particulier : Isabelle Cousin, Marie-Hélène Ferron, Patricia Loubet, Stéphanie Lucien-Brun.
- **Pour les textes ou entretiens** publiés dans ce guide : Gwenaëlle André, Bruno Devauchelle, Frédéric Duvernoy, Agnès Foray, Virginie Galez, Jérôme Jagoury, Jérôme Lamache, David Marois, Serge Métral, Céline Pottier, Mami Rabel, Joël Rollin, Mehdi Serdidi, Valérian Van Impe, Max Wattre.
- **Pour les textes ne figurant pas dans la version papier**, mais sont consultables en ligne : Michèle Drechsler, Florent Lajous, Philippe Molès.
- **Pour leurs conseils, informations, idées, illustrations** : Céline Bento, Pierre L. Carrolaggi, Merryl Cros, Dominique Dardel, Loïc Dayot, Anne-Claire Dubreuil, Claude Lambey, Elisabeth Le Faucheur-Joncour, Hamid Le Fleurier, Sophie Menanteau, Eric Munier, Luce Pasquini.
- **Pour leur soutien au quotidien et leur infinie patience** : Odile, Lola et Coline.
- **Pour la maquette et les illustrations** : Céline Badaroux (grafiketgrafok.com).

### Un grand MERCI à chacun-e.



### Plus de documents en ligne !

L'intégralité des témoignages cités dans le Guide, ainsi que les articles et liens qui n'ont pu trouver leur place dans la version papier, sont disponibles sur le site de CRÉATIF qui propose une version plus complète et actualisable en ligne. <http://www.creatif-public.net>



Vous retrouverez tous les liens, bibliographie et documents en lignes, qui ont servi à la préparation de cet ouvrage sur : CoPE-ReN, le site de partage de ressources entre animateurs de l'accès public à internet. <http://accespublic.coperen.fr/>

Crédits photos : CDC Cyber-base, Thierry Foulon, EPN Ploemeur, Ville d'Epinal, CEPEC, StockXchng.



**Philippe Cazeneuve** (Savoir en actes - Oxalis) est consultant formateur, spécialisé en ingénierie pédagogique et TIC. Il a dirigé pendant 5 ans le Centre de ressources multimédia de la MJC Monplaisir à Lyon. Cet ouvrage est le fruit du travail collaboratif d'une trentaine de personnes associant des animateurs de lieux d'accès public, des dispositifs de soutien territoriaux, des personnes ressources au sein de l'Education Nationale et d'organismes de formation et de recherche.

## A découvrir aussi dans la collection « Cahiers de partage d'expérience »



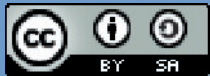
**N°1 - L'accessibilité pour tous aux TIC**, L'accueil adapté de personnes handicapées dans un Espace public multimédia, Philippe Cazeneuve, 2003, 43 p. (épuisé).

**N°2 - L'accessibilité pour tous aux TIC**, Comment toucher et intéresser les publics les plus éloignés ? sous la dir. de Philippe Cazeneuve, 2005, 32 p. (épuisé).

**N°3 - Outils et contenus pour l'accès public aux TIC**, Comprendre, utiliser et promouvoir les logiciels libres dans les espaces publics, sous la dir. de Marie-lise Gauthier, 2006, 48 p. (disponible en commandes groupées).

## Comment se procurer ces guides ?

Tous ces titres sont disponibles en téléchargement sur <http://www.creatif-public.net/> sous



les termes de la licence *Creative Commons By-Sa* (Paternité - Partage à l'Identique des Conditions Initiales). <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>

Les versions papier des guides de CRÉATIF sont diffusées via les collectivités territoriales, institutions, structures ou réseaux associatif qui les achètent de façon groupée (50 exemplaires minimum) afin de les diffuser ensuite gratuitement auprès de leurs publics-cibles : animateurs et responsables d'EPN, enseignants, acteurs locaux, ...

**CRÉATIF** - C/O ARTESI Ile-de-France, 55 rue Brillat-Savarin 75013 Paris - [www.creatif-public.net](http://www.creatif-public.net)

**«Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village»**

***Proverbe Africain.***

**Ce cahier de partage d'expérience, n'est pas un livre de recettes. Nous l'avons imaginé comme un espace d'échanges et de questionnements propices à faire progresser les pratiques professionnelles des responsables et animateurs de lieux d'accès publics au multimédia et à internet. Il a pu être réalisé grâce au soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations et des membres de CRÉATIF.**

